

FORCE *COM*

#77 : AVRIL 2015

DOSSIER

LA POSTE
AU SECOURS
DE L'ÉTAT ?



■ PREMIÈRES
ASSISES BANCAIRES
FO COM

■ CONGRÈS CONFÉDÉRAL :
LES INTERVENTIONS
DES DÉLÉGUÉS FO COM

■ MISSION CHAMPSAUR :
ACCOUCHEMENT
DIFFICILE !

ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

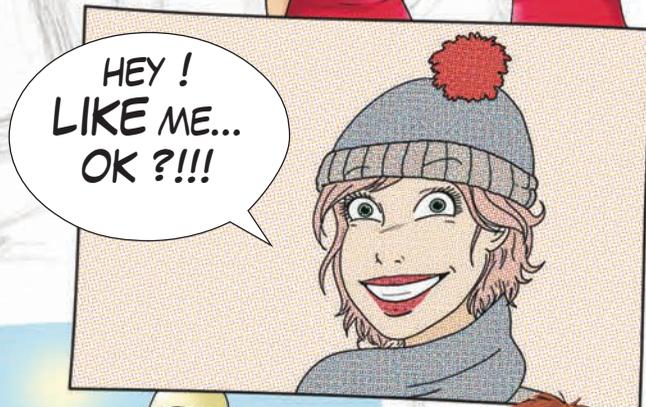
Bimestriel • Prix 1,1 €

**FO
COM**
COM

AMY DANS TOUS SES ÉTATS !



FLASHE-MOI → → → →



CONNECTE TOI !

Depuis deux ans, Amy vous informe via les réseaux sociaux : l'info à chaud, nos positions sur l'actualité, les événements syndicaux, l'échange, la convivialité et le partage. Suis Amy dans ses analyses, ses revendications et ses combats !



Facebook **FO COM**

[<http://bit.ly/fb-focom>]



Twitter **@amy_focom**

[https://twitter.com/amy_focom]



Youtube **FOcomTV**

[<http://www.youtube.com/FOcomTV>]

3 ÉDITO

4 EN BREF

6 SANS FRONTIÈRES

8 SUR LE TERRAIN

- Premières assises bancaires de FO Com
- FO Com a résisté, FO Com a obtenu
- Portrait... Joël Luthardt, informaticien chez Orange

11 ZOOM

- Accouchement difficile de la mission Champsaur
- À qui profiterait la disparition de la FFT ?
- Les retraités doivent se défendre

LE CAHIER BLEU

13 DOSSIER

La Poste au secours de l'État ?

18 VIE PRO

- **ORANGE** Négociations salariales: il n'y a pas que les MEC dans la vie
- **LA POSTE** Le conseiller bancaire pris en étau entre la banque et le réseau
- **Congrès confédéral de FO:** extraits des interventions de quelques camarades de FO Com
- **LA POSTE** Nouveaux mandats au Comité technique national

23 ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Michel Blanchet, Pierre Spaëth

Édito



JUNCKER, MERKEL ET LES AUTRES... RESPONSABLES ET COUPABLES!

par Jacques Dumans

Le résultat des dernières élections départementales a démontré, s'il le fallait encore, un fait indéniable : les Français souffrent !

Les salariés, les retraités, les précaires, sans oublier les cinq millions de chômeurs, constituent la très grande majorité du corps électoral.

FO le dit depuis des années, il faut changer de politique. L'austérité, érigée en dogme par les dirigeants de l'Europe, est un échec. Le chômage de masse instille au fil du temps un sentiment de peur dans la société et l'histoire nous montre que la peur est mauvaise conseillère quand il s'agit de voter. Toujours vérifiée, la conséquence en est que les démagogues et les extrêmes de tout poil prospèrent quand les peuples ont le sentiment d'être déclassés, incompris, voire méprisés.

La construction de l'Europe reposait pourtant sur une vraie et belle idée, apporter la paix et la prospérité à tous ces vieux pays qui se faisaient régulièrement la guerre depuis des siècles. L'Europe, qui est aujourd'hui la première puissance économique mondiale, aurait sans aucun doute les moyens de respecter aujourd'hui les idéaux proclamés hier par ses fondateurs.

La révolution ultralibérale reposant sur la transformation du capitalisme de production en capitalisme financier, initiée il y a plus de 30 ans par Thatcher et Reagan, a mis fin à ce grand dessein.

Les dirigeants européens ne sont pas seulement responsables, ils sont coupables ! Ce sont eux qui ont accepté et promu cette politique désastreuse. Un exemple qui en dit long sur la déliquescence de nos soi-disant élites ; Jean-Claude Juncker, lorsqu'il était Premier ministre du Luxembourg, pays fondateur de l'Europe, organisa en secret un grand paradis fiscal au cœur même de l'Europe au profit des plus importantes multinationales mondiales.

Une question toute simple : qui est aujourd'hui le président de la commission Européenne ? Eh bien, c'est le même Jean-Claude Juncker. Tout est dit, il n'est nul besoin d'en rajouter ! 



FORCE COM N° 77

BIMESTRIEL • AVRIL 2015

Succède à PTT SYNDICALISTE

60 rue Vergniaud 75640 PARIS CEDEX 13

Tél. 01 40 78 31 50 • Fax. 01 40 78 30 58

<http://www.fo-com.com> • federation@fo-com.com

Directeur de la publication
Jacques Dumans

Directrice de la rédaction
Maryline Daunis

Rédactrice en chef
Myriam Monzie

Rédactrice Mariam Nahavandy

Maquette Jean-Michel Laurent
Serge Camps

Imprimerie: La Touraine Rotos 16
32 avenue Charles-Bedaux
37010 TOURS CEDEX

CPPAP 1217 S 05798

Dépôt légal à parution

■ FO APPELLE À UNE GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE LE 9 AVRIL



FO, la CGT et Solidaires appellent à une journée de grève interprofessionnelle de lutte contre les mesures d'austérité le jeudi 9 avril. Par cette action,

qui doit permettre de «faire converger» les revendications et «exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent», il s'agit de «s'engager dans un processus de mobilisation» ont souligné les trois organisations.

Les structures syndicales invitent ainsi «les retraités-es et les chômeurs-ses à se mobiliser et appellent l'ensemble des salariés-es, du public et du privé», à cette journée de grève interprofessionnelle mais aussi à manifester.

«Le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, nombre de dispositions du projet de loi libéral Macron aggravent la situation des salariés», ont-ils estimé dans une déclaration commune. «De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises», soulignent-ils.

FO et les autres organisations syndicales à travers cette journée veulent amener à «construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat». Alors: Tous en grève le jeudi 9 avril 2015!

■ NOUVELLE CESSION D'ACTIFS: UN GOÛT D'ORANGE AMÈRE

Alors que le gouvernement projette de céder entre 5 et 10 milliards d'euros de ses actifs dans le cadre du budget 2015, la menace d'un nouveau bradage de ses parts dans Orange refait surface. C'est l'agence de notation Moody's qui l'évoque dans un communiqué en soulignant que cela pourrait se traduire par une «détérioration de sa qualité de crédit... en dépit de la possibilité octroyée par la loi Florange de compenser la réduction de la participation de l'État par une augmentation de ses droits de vote», (cette loi donnant un droit de vote double pour les actions détenues depuis au moins 2 ans). L'agence prévient qu'elle interpréterait négativement une telle décision de l'État quant à «sa volonté d'apporter son aide à titre exceptionnel en cas de besoin».

Autrement dit, une nouvelle cession d'actifs signifierait une très grande fragilisation de l'opérateur historique, notamment en cas de coup dur, une OPA par exemple. C'est aussi pourquoi FO Com dénonce une nouvelle fois avec force tout nouveau désengagement de l'État dans le capital d'Orange.

■ INSPECTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL À LA POSTE: UNE FIN EN FORME D'ABANDON

Par une décision du 16 décembre 2014, La Poste annonce la suppression du service et des missions de l'inspection santé sécurité au travail (ISST). FO Com dénonce cette suppression car les ISST, du fait de leurs compétences et de leurs actions quotidiennes sur le terrain, apportaient une vision précise et indépendante sur la santé au travail dans l'entreprise.

Pour FO, la santé au travail est un sujet majeur, nous demandons la sanctuarisation de l'ensemble des acteurs de la prévention des risques. À commencer par un reclassement de chaque ISST dans leur région d'origine. FO demande qu'ils soient rattachés aux Directeurs d'établissement pour le Courrier, afin de garantir leur indépendance.

FO Com intervient à tous les niveaux et dans toutes les instances de l'entreprise pour défendre la santé au travail des postiers.

■ LA POSTE – 345 € D'INTÉRESSEMENT POUR 2014: ON MÉRITAIT MIEUX!

Le montant de l'intéressement a été annoncé aux organisations syndicales signataires de l'accord. L'intéressement est calculé en fonction du résultat économique du Groupe et du résultat des indicateurs de qualité et de développement durable. L'actuel dispositif de calcul arrive à son terme et devrait être renégocié avant le 30 juin.

Le montant brut pour un agent à temps plein sera de 375 euros et de 345 euros après les déductions CSG et CRDS. En 2014, il était de 330 euros brut et 303,60 euros net. Les bénéficiaires sont les fonctionnaires et les salariés, en CDI comme en CDD, réunissant 3 mois d'ancienneté depuis 2 ans et au prorata de la présence en 2014. Tous les TPAS percevront 70 %, soit 262,50 € brut. Ce sont 247 830 postier(e)s qui bénéficieront de cet intéressement. Pour FO, l'intéressement est un symbole du partage de la richesse produite par tous. Il doit être plus motivant! FO Com se battra pour obtenir une hausse significative de la prime d'intéressement, qui doit progresser pour récompenser plus équitablement les efforts de tous les postiers.

■ NÉGOCIATIONS SALARIALES 2015 À LA POSTE

Malheureusement pas de surprise pour ces NAO 2015, La Poste semble toujours ne pas voir les efforts accomplis par les postiers avec si peu en retour.

Ce qu'il faut en retenir, c'est la prime de 100 € versée en septembre pour les salariés de la classe I et II.

La Poste a prévenu : si les OS ne signent pas l'accord, les agents n'y auront pas droit. FO a donc pris ses responsabilités et a signé car cette prime est essentielle pour des agents qui, eux, savent ce que veut dire « pouvoir d'achat » ou en tout cas en manquer cruellement. Sinon, les augmentations annuelles sont :

- 0,35 % au 1^{er} avril pour la classe I et II,
- 0,9 % pour la classe III,
- 1,2 % pour la classe IV (selon appréciations).

L'autre point important porté par FO Com et obtenu, est une enveloppe de 600 000 € pour les familles monoparentales, sous la forme d'aides pécuniaires non remboursables distribuées par les assistants sociaux.

■ « AGIR POUR ET AVEC LES JEUNES »

C'est le titre du guide qui a été rédigé par de jeunes militants FO. À la fois cahier revendicatif et guide pratique, il peut permettre une lecture générale des enjeux auxquels sont confrontés les jeunes dans la société. Avec un million de chômeurs de moins de 25 ans et un âge moyen d'accès au premier CDI de 29 ans, ceux-ci peinent à y trouver leur place et plus concrètement un emploi, et de qualité surtout. Il se concentre sur leur situation et regroupe des informations, des pistes de réflexion et des revendications notamment concernant l'insertion



professionnelle et l'accès à l'autonomie. Deux difficultés majeures dans un contexte de l'emploi sérieusement précarisé en France et plus largement en Europe.

Ce guide s'adresse bien sûr aux jeunes mais aussi aux structures et aux délégués syndicaux pour les aider à aborder les sujets qui concernent les salariés les plus jeunes.

À travers une analyse de la situation actuelle, il donne des clés pour l'entrée dans la vie active : études, accès à l'emploi durable, couverture maladie complémentaire, pouvoir d'achat...

Il aborde aussi des problématiques non spécifiques aux jeunes mais plus largement aux nouvelles organisations du travail avec par exemple l'encadrement du recours à l'intérim ou l'arrêt des réductions d'effectifs dans la Fonction publique.

Vous pouvez le demander à votre section ou le consulter sur le site internet de Force Ouvrière :

www.force-ouvriere.fr

ILS ont dit

■ « En Grèce, les mesures destinées à alléger le fardeau de la dette ont en réalité alourdi cette dernière : le ratio dette/PIB est plus élevé qu'en 2010 en raison des conséquences néfastes de l'austérité budgétaire sur la production. »

■ « Plutôt que de réformes structurelles internes dans chacun de ses pays membres, l'UE a besoin de mobiliser la structure même de la zone euro et d'inverser la politique d'austérité qui a échoué à réamorcer la croissance. »

J.-E. Stiglitz, prix Nobel d'économie

■ « En réduisant la capacité d'intervention publique, comme on n'a cessé de le faire depuis trente ans, on a rendu l'Etat spectateur de jeux où la finance est passée maîtresse. Lors des affaires SFR-Bouygues-Numericable ou encore GE-Alstom, l'Etat a regardé passer les trains... »

■ « Il faut cesser d'affaiblir l'Etat, lui redonner au

contraire des moyens d'action. En matière industrielle comme en matière fiscale pour lui permettre, par exemple, de mettre fin aux fuites légales devant l'impôt, devenues un sport d'excellence des entreprises du CAC 40. Avec 8 % d'impôt sur les sociétés payés en moyenne (au lieu du taux légal de 36 %) elles sont parmi les meilleures du monde. »

B. Coriat, membre du collectif « Les Economistes atterrés »

■ « En réalité, la seule compétence des financiers consiste à inventer des formules dotées d'une apparence scientifique. Du coup, j'ai perdu tout respect pour cet univers. »

D. Kehlmann, écrivain allemand

Orange converge à l'international



Orange a lancé une OPA amicale sur l'opérateur espagnol Jazztel pour 3,4 milliards d'euros sous réserve des autorisations des autorités espagnoles et européennes.

Avec cette acquisition Orange se hisserait à la deuxième place du marché espagnol mais surtout deviendrait un opérateur réellement convergent avec des activités sur le haut et très haut débit fixe complémentaires aux activités sur le mobile.

La convergence très haut débit fixe-mobile devient en effet le facteur clé de succès sur le marché européen des télécommunications c'est ce qui explique les opérations de rachat actuellement en cours dans plusieurs pays et ce qui rend inévitable la consolidation du marché.

C'est aussi pour cette raison qu'Orange et Deutsche Telekom se séparent de leur filiale commune en Grande Bretagne: EE (Everything Everywhere). EE est une activité essentiellement mobile et n'a pas d'avenir en restant isolée. C'est BT, l'opérateur historique anglais, qui la rachètera pour 12,5 milliards d'euros.

Si FO Com comprend la logique industrielle de ces opérations, elle constate que ce jeu de Monopoly entraîne la plupart du temps des dégâts sociaux.

C'est malheureusement la logique de l'émiettement des télécoms avec de trop nombreux acteurs suscitée par la politique consumériste de l'UE.

Les efforts faits par les opérateurs télécom seront vains s'ils ne sont pas soutenus par les autorités publiques comme le sont les opérateurs américains et asiatiques par leurs propres gouvernements. C'est pourquoi nous continuons de revendiquer une organisation rationnelle du marché européen des télécoms avec une politique publique structurée autour des opérateurs historiques, qui favorise le développement économique, qui permet le meilleur niveau social et qui garantit l'emploi.

Employés de banque italiens: non au démantèlement de la convention collective nationale!



Des milliers d'employés de banque sont descendus dans les rues d'Italie pour protester contre la fin de la convention collective nationale de travail.

Les affiliés d'UNI font état d'un taux de participation de 90 % à l'action de grève du 30 janvier 2015 visant à protester contre la modification des conditions des travailleurs à partir du 1er avril. Cela signifierait une augmentation des heures de travail, des salaires inférieurs

et des compressions en matière de formation professionnelle. Les travailleurs ne seront pas les seuls à souffrir de la baisse des conditions de travail, les clients en pâtiront aussi. Les raisons de ce changement de la part des employeurs bancaires sont assez claires: « Ils veulent conserver leurs privilèges et pour pouvoir les conserver, ils supprimeront nos droits ».

Les hauts dirigeants bancaires ont vu leur salaire grimper en flèche depuis le début de la crise financière en 2008. Certains gagnent jusqu'à 3,7 millions d'euros par année, contre un salaire moyen annuel de 40 000 euros pour les employés de banque, ce qui signifie que ces derniers devraient travailler une centaine d'années pour parvenir au même salaire que leur patron.

Neutralité du Net version Obama



La Federal Communications Commission (FCC), le régulateur des télécoms aux États-Unis, vient d'adopter un nouveau cadre réglementaire pour assurer un internet « libre, ouvert et rapide ».

La « neutralité du Net » version Obama, c'est l'arme absolue du pillage du secteur par les OTT (over-the-top content : Google, Facebook...). Selon FO Com il faut à l'inverse autoriser les FAI (fournisseurs d'accès, opérateurs de Télécoms) à facturer davantage les gros mangeurs de bande passante, comme les fournisseurs de contenu sur le Net, quitte à exempter les services à but non-lucratif.

Le croustillant de l'affaire c'est que la FCC a reclassifié les fournisseurs d'accès à internet parmi les « public utilities » (services publics), au même titre que les opérateurs de téléphonie fixe pour justifier sa décision. Mais cette pirouette masque mal ce que dénoncent tous les experts: le risque de répercussion des coûts grandissants d'acheminement des données sur les consommateurs et/ou une baisse des investissements dans les réseaux. FO Com espère en tout état de cause que les autorités européennes ne vont pas emboîter le pas à la FCC.

Luxembourg: le Big Mac plutôt que l'Orange



Depuis 3 ans, Orange paie injustement une sur-cotisation pour les retraites de ses fonctionnaires suite à une décision européenne. Cette décision est aberrante puisque France

Télécom a déjà versé une soulte libératoire de 5,7 milliards d'euros au moment de sa privatisation. Ce qui représente une charge annuelle de 150 millions d'euros. Le Tribunal européen de Luxembourg vient de rejeter ce 26 février le recours d'Orange concernant le paiement de ces sur-cotisations. Drôle de justice que celle qui siège à

Luxembourg ! Elle tolère le pillage des marchés européens par les GAFAs et autres MacDo, sans qu'ils aient à s'acquitter du moindre impôt (cette dernière multinationale américaine est accusée d'avoir fait perdre plus d'un milliard d'euros de recettes fiscales aux États européens). Au final, cette politique a pour effet de plomber les entreprises européennes, empêchant ainsi le développement de l'économie du vieux continent !

Défense du droit de grève



Lors d'une réunion tripartite à Genève le 23 février dernier, un accord a été trouvé entre les employeurs et les travailleurs à l'OIT (Organisation Internationale du Travail), qui devrait permettre de débloquer le conflit sur la reconnaissance du droit de grève. Cet accord confirme le droit pour les travailleurs de mener des actions collectives. Les gouvernements ont eux-mêmes affirmé que le droit de grève est lié à la liberté syndicale. La CSI (Confédération syndicale internationale) avait menacé d'en appeler à la Cour de Justice internationale et des actions ont été

organisées le 18 février dans soixante pays à travers le monde. FO avait donc décidé de soutenir activement la campagne de la CSI pour la défense du droit de grève en participant aux rassemblements du 18 février. La démocratie est une lutte de chaque jour. Défendre le droit de grève, défendre la liberté d'expression, défendre le rapport de forces, c'est défendre le droit de grève.

3,4 % d'augmentation de salaire



Non, ce n'est pas la proposition faite aux organisations syndicales par les directions d'Orange ou de La Poste lors de la première séance de négociation salariale !

Cela se passe en Allemagne où le syndicat de la métallurgie IG Metall a obtenu cette augmentation de 3,4 % pour les salaires du secteur dans le sud-est. On se dit que ceux qui nous montrent tout le temps l'Allemagne en exemple devraient bien, pour une fois, prendre effectivement modèle sur elle !



UNION EUROPÉENNE

LES FEMMES GAGNENT EN MOYENNE 16,4 % DE MOINS QUE LES HOMMES

L'écart de salaire entre hommes et femmes s'élevait à 16,4 % en 2013 dans l'Union européenne, et les pays du nord de l'Europe sont loin d'être les plus vertueux, selon des chiffres publiés par l'office européen de statistiques Eurostat.

C'est l'Estonie qui compte l'écart de rémunération entre hommes et femmes le plus élevé : il atteignait 29,9 % en 2013. Suivent l'Autriche (23 %), la République tchèque (22,1 %) et l'Allemagne (21,6 %). À l'inverse, c'est en Slovaquie que l'écart était le plus faible (3,2 %), suivie par Malte (5,1 %), la Pologne (6,4 %), l'Italie (7,3 %) et la Croatie (7,4 %).



La France se situe dans le milieu de tableau, avec un écart de 15,2 %, comme la Suède.

Par rapport à 2008, l'écart a diminué dans une majorité de pays de l'UE, mais a augmenté dans une dizaine d'autres comme au Portugal, où il s'est accru de 3,8 points de pourcentage à 13 %.

Eurostat, qui publie ces statistiques à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars, souligne que les différences entre hommes et femmes sur le marché du travail ne concernent pas que les écarts de salaires.

Ainsi, les deux tiers des directeurs, cadres et gérants sont des hommes, tandis que deux employés de bureau sur trois sont des femmes.

LES PREMIÈRES ASSISES BAN

Jacques Dumans, le Secrétaire Général, a présidé cette journée. Puis Isabelle Fleurence, responsable FO Com du secteur, a parlé de l'accord bancaire et a présenté La Banque Postale des pros. Michel Gans, responsable des forces de vente à FO Com, accompagné de Patricia Nadaud, a développé à son tour les points forts de l'accord bancaire. Cette matinée a permis d'échanger autour des problématiques particulières des différents métiers et des inquiétudes des salariés concernés. Mais ce fut surtout l'occasion de discuter des revendications des conseillers, objectif principal de cette journée. L'après-midi, François Pain, Directeur du développement commercial et Philippe

Le 14 octobre 2014, les premières assises bancaires de FO Com ont permis de réunir une quarantaine de participants : conseillers bancaires, conseillers spécialisés, moniteurs des ventes... Les collègues de La Banque Postale Chez Soi et du Service Développement des Centres Financiers, qui sont aussi des conseillers bancaires bien qu'ils exercent la fonction d'une manière distanciée, étaient aussi présents.

Sabourin, Directeur des relations sociales Réseau Banque, ont été invités à répondre à certaines de nos

interrogations. Nous avons constaté les limites des journées privilèges telles qu'elles sont réalisées aujourd'hui, avec des objectifs de production importants. Les dirigeants de La Poste nous ont assuré que des changements devraient intervenir en 2015. François Pain a annoncé que des efforts vont être faits pour retrouver un esprit plus festif lors de ces journées, avec un renforcement de la synergie de tous les acteurs du bureau. Nous avons évoqué le chantier sur l'évolution professionnelle, avec des ouvertures sur le groupe A envisageables pour les CSP¹ et les CSI², sans négliger les ouvertures vers d'autres fonctions comme le management ou les RCPRO³.



CAIRES DE FO COM

FO COM A RÉSISTÉ, FO COM A OBTENU



En refusant de signer en septembre dernier, FO Com a empêché la création des bassins de vie et des bassins d'emplois.

Après s'être battue pendant des mois pour refuser ces créations et maintenir la règle des 30 km en cas de mobilité lors des réorganisations, FO Com a fait reculer La Poste.

La direction a finalement fait marche arrière, renonçant à son projet soutenu par la CFTD.

Face à l'hostilité exprimée par près de 70 % des postiers lors des dernières élections, trois accords ont été proposés au lieu d'un accord global.

En signant aujourd'hui deux accords sur trois, FO Com fait progresser le pouvoir d'achat sans compromission !

FO SIGNE L'ACCORD « UN AVENIR POUR CHAQUE POSTIER »

Sans les bassins de vie (classes I, II et III) et les bassins d'emplois (groupe A) qui augmentaient considérablement la mobilité en cas de réorganisation, cet accord donne désormais du plus notamment en termes de formation et de prime d'accompagnement.

En outre, La Poste maintient son engagement de respecter un délai de 2 ans entre deux réorganisations.

Suite à la refonte managériale du Réseau, La Banque Postale a souhaité renforcer le conseil patrimonial en créant des directeurs commerciaux patrimoniaux. En effet, les clients patrimoniaux dans les autres réseaux ont un PNB deux fois supérieur au PNB de ce type de clients à La Banque Postale. Concernant l'avenir des CSI, François Pain nous a affirmé que La Banque Postale aura toujours besoin des CSI car l'activité va croître. Pour les conseillers bancaires remplaçants, nous attendons la charte de cadrage et de fonctionnement. Les dirigeants de La Poste ont confirmé leur désir de ne nommer que des conseillers expérimentés, ce que demandait FO depuis le début, et d'harmoniser les conditions de travail. L'ouverture du chantier sur les moniteurs des ventes a été confirmé, il doit se tenir en 2015, mais sans plus de précision. Pour FO Com, les deux points les plus importants à évoquer sont l'évolution de la fonction vers du groupe A et un

accompagnement financier (sur leur part variable) lors de leur sortie de fonction sur un autre métier. Sur la stratégie de La Banque Postale, il y a une volonté de développer le nombre d'entretiens concrétisés (pas forcément en augmentant le nombre d'entretien vente mais en améliorant la qualité de ciblage du rendez-vous), d'augmenter le taux de couverture du portefeuille et d'améliorer le Système d'Information afin de faire gagner du temps aux Cobas et de les aider à être aux attendus en matière de conformité bancaire. Pour tous les participants, ces premières assises se sont révélées très enrichissantes, et tout à fait nécessaires à la construction de nos revendications au plus près du terrain. Rendez-vous à l'automne pour une nouvelle édition! 

- 1 Conseiller Spécialisé en Patrimoine
- 2 Conseiller Spécialisé en Immobilier
- 3 Responsable Clientèle Professionnelle



FO SIGNE L'ACCORD SUR LES GRILLES INDICIAIRES

FO aurait préféré une transposition complète des grilles indiciaires de la Fonction publique avec des échelles de correspondance pour tous les grades, mais FO Com ne peut dire non à une amélioration des fins de carrière pour les fonctionnaires des petites catégories. FO Com continue son combat auprès de la Fonction publique pour obtenir la transposition intégrale des réformes catégorie B et C.

FO NE SIGNE PAS L'ACCORD SUR LE COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

Cet accord a été construit par La Poste pour une seule et unique raison : éviter de nouveaux contentieux sur le complément poste avec FO Com. Que cela soit aux prud'hommes ou au TGI, La Poste est engluée dans les actions en justice engagées par FO Com pour faire respecter le principe d'égalité de rémunération « à travail égal, salaire égal ». FO Com ne peut signer une augmentation de 8 à 12 € mensuels quand le tribunal octroie 6 fois plus.

FO Com n'a pas trompé les postiers pendant la campagne des élections professionnelles en leur montrant le côté positif de l'accord mais aussi en dénonçant toutes les contreparties négatives sur la mobilité. Elle s'est montrée logique et constructive, toujours dans l'intérêt des salariés.



Portrait...

... JOËL LUTHARDT, 51 ANS, INFORMATICIEN CHEZ ORANGE. RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DEPUIS QUELQUES MOIS, IL SOUHAITE DÉSORMAIS S'INVESTIR DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES.



© F. BLANC / FO HEBDO

DES PTT AUX DATA CENTERS

« Mon père, ouvrier dans la métallurgie, m'avait emmené sur un piquet de grève en 1974, j'avais 11 ans, se souvient Joël. Il y avait à la fois une forte combativité et une grande solidarité au-dessus d'un simple feu de palettes, ça m'a beaucoup marqué. »

Entré aux PTT à Mulhouse en 1982 avec le concours d'agent des lignes, il construit le réseau de câblage et installe le téléphone chez les particuliers. Il adhère à FO en 1986. Pour lui, militer c'est être acteur de sa vie professionnelle.

D'abord responsable syndical dans son établissement à Strasbourg, il prend la tête du syndicat télécom d'Alsace avant d'être désigné représentant syndical, puis délégué syndical coordinateur de la division nationale informatique et réseaux. Il vit la métamorphose des PTT de l'intérieur.

« Ma première action avait été une grève importante en 1990 pour défendre le statut de la fonction publique contre les menaces de privatisation », explique-t-il. En 2004, il essuie les plâtres de la mise en place des IRP à France Télécom.

LIMITER LA CASSE FACE AUX RÉORGANISATIONS

« Il y a eu des réorganisations avec la volonté de mutualiser les postes, lors de la mise en place des plates-formes de supervision, ajoute-t-il. On a

défendu le métier de technicien et les compétences, on a essayé de limiter la casse face à un management intransigeant ».

En 2002, il organise une grève surprise dans le service d'installation des standards téléphoniques chez les professionnels, menacé d'être transféré à une filiale.

« Ça a payé puisque ce service existe toujours », se félicite Joël.

Par le biais des formations, il s'adapte à l'incroyable évolution de son entreprise. D'installateur de lignes téléphoniques chez les particuliers, il devient technicien en transmissions en 1992 et participe à ce titre à l'organisation des Jeux olympiques d'Albertville.

Informaticien depuis 1998, il est aujourd'hui cadre et spécialiste des data centers, utilisés notamment pour le « cloud » d'Orange.

En 2013, après un arrêt de cinq ans pour guérir d'une maladie qui l'a laissé handicapé, il redynamise le syndicat. Élu DP, il a repris son poste d'informaticien en décembre 2014.

« Après cinq ans d'absence, explique-t-il, il me faudrait une grosse formation, vu l'évolution très rapide de l'informatique. Mon souhait serait maintenant de travailler dans la prévention des risques qui, je l'espère, sont aujourd'hui beaucoup plus pris en compte chez Orange ».

ACCOUCHEMENT DIFFICILE DE LA MISSION CHAMPSAUR

FO Com est la seule organisation syndicale à s'être manifestée auprès de la mission dite Champsaur et à avoir été auditionnée. Le cahier des charges de cette mission était d'examiner les conditions d'extinction du réseau de cuivre d'Orange au prétexte d'accélérer le déploiement du très haut débit. Il nous semblait important pour l'avenir de l'entreprise, de son patrimoine et de ses emplois (notamment dans les Unités d'Intervention) de peser de tout notre poids pour que le réseau cuivre d'Orange ne soit pas bradé comme certains lobbies, tel que l'AVICCA, l'exigeaient.

Le temps mis par la mission pour présenter son rapport montre sans doute la difficulté de concilier une vision nationale de l'intérêt public et la volonté de certains potentats locaux d'asseoir leur pouvoir sur « leur » réseau fibre. Lors de son audition, FO Com avait notamment fait valoir le non-sens technique de l'extinction du réseau cuivre. Le rapport évoque « la création d'un statut de « zone fibrée », statut qui serait accordé par l'État lorsque la totalité d'une zone, par exemple une commune, est desservie par un réseau à très haut débit en fibre optique. L'accession au statut de « zone fibrée » déclencherait la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour migrer la totalité des utilisateurs du réseau de cuivre vers le réseau FTTH. »

Cela semble signifier que notre réseau cuivre ne va pas être éteint brutalement et que l'initiative en sera laissée à l'opérateur historique ce qui est une bonne chose. En revanche ce qui nous paraît regrettable c'est le maintien d'une logique d'émission et de balkanisation des réseaux... au détriment de l'intérêt général. Nous pensons que l'on ne peut laisser un service, dont l'enjeu est l'équipement numérique de tous les citoyens, en « délégation de service » totale et incontrôlée. On a vu par le passé ce que cela a donné pour la gestion de l'eau dans les collectivités locales... Nous souscrivons à un objectif ambitieux qui est d'assurer la couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022. Mais nous estimons que seule une politique nationale de déploiement, de gestion et de régulation du « plan fibre » est en mesure de répondre aux besoins réels de tous les usagers sans gaspiller le patrimoine existant. Nous voulons souligner une nouvelle fois que le Très

Haut Débit n'impose pas nécessairement de s'appuyer sur le déploiement de nouveaux réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH). Il existe des techniques mixtes, utilisées par nos voisins allemands, qui permettent de faire du Très Haut Débit et de satisfaire parfaitement les besoins. Inutile de suréquiper les utilisateurs et de les faire payer pour un service surdimensionné ! De même, si l'on peut se satisfaire que, dans une situation économique dégradée, emplois et investissements soient débloqués, nous serions choqués que tout ou partie des 20 milliards d'euros estimés nécessaires soient gaspillés pour satisfaire tel ou tel élu local.

À l'issue de son entretien avec Paul Champsaur, Emmanuel Macron a souligné que « les propositions formulées par la mission s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de fixer un cap clair, celui de l'investissement dans les réseaux à très haut débit; de donner un horizon technologique, le remplacement du réseau historique de cuivre par des réseaux de fibre optique; et de définir une méthode, en accompagnant l'ensemble des acteurs de l'industrie et des utilisateurs dans ce changement d'époque. C'est cette vision claire que le secteur est en droit d'attendre de l'État ». La visibilité était une des demandes que FO Com avait formulées. Nous resterons vigilants sur les suites que le gouvernement donnera à ce rapport. ☞



À QUI PROFITERAIT LA DISPARITION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS ?

Née à la fin 2007, la Fédération Française des Télécoms rassemble les associations et opérateurs de communications électroniques en France afin de défendre leurs intérêts économiques au niveau national et international, valoriser l'image de la profession et faire parler d'une seule voix les acteurs du secteur, en particulier sur les questions de fiscalité ou les polémiques sur la dangerosité des ondes.

AU BORD DE LA FERMETURE

L'existence même de la FFT est menacée suite à la possible défection de Numericable-SFR. Le câblo-opérateur avait fait partie des membres fondateurs de la FFT mais l'avait quittée au moment de sa fusion avec l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) fin 2010. Dès 2009, Free avait également démissionné de la FFT qu'elle considérait comme un « lobby anti-Free ».

En cas de retrait de Numericable-SFR, Bouygues Telecom s'interrogerait aussi sur l'opportunité de se maintenir au sein de cette association étant sous pression pour réduire ses coûts. Selon Pierre Louette président de la FFT et directeur général adjoint d'Orange : « La disparition de la Fédération française des Télécoms, si elle devait survenir, laisserait les pouvoirs publics sans interlocuteur représentant le secteur au moment où des questions cruciales se posent, qu'il s'agisse de la sécurité du territoire ou du déploiement du très haut débit »

DÉNONCER L'OPTIMISATION FISCALE DES GAFA*

Dans sa contribution à « Ambition numérique » publiée début février, la grande concertation nationale sur le numérique animée par le Conseil National du Numérique (CNNum) la FFT a encore rappelé que « l'Europe (et particulièrement la France) profitent peu des bénéfices tirés de la transformation numérique. Alors que l'écosystème numérique est en croissance partout dans le

monde et y croît 2 fois plus que l'ensemble de l'économie, l'Europe est le seul continent à avoir subi une décroissance de cet écosystème (-16 % entre 2007 et 2013 vs + 56 % pour l'Amérique du Nord et + 57 % pour l'Asie) ». C'est pourquoi il est urgent que l'Europe adapte rapidement le droit de la concurrence européen à l'ère du numérique.

FO Com partage avec la FFT la conviction que « l'enjeu essentiel est le maintien de la valeur et des emplois sur le territoire national, en évitant que cette transformation ne profite essentiellement à des sociétés étrangères qui cannibaliseront la valeur ajoutée numérique créée en France et planteront dans des paradis fiscaux hors de France leurs centres de profits et leurs emplois ». Cette « asymétrie fiscale » entre opérateurs télécoms et géants américains du Web, représenterait un manque à gagner de près d'un milliard d'euros par an pour le fisc français. Nous pensons également que pour relever les défis de l'investissement et de l'innovation, il faut que la puissance publique cesse d'affaiblir le secteur des télécoms et nous nous félicitons que la FFT ait obtenu un engagement, tenu jusqu'ici par le gouvernement, de ne pas créer de nouvelle taxe spécifique au secteur.

Enfin, alors que la concentration du secteur télécoms reste d'une brûlante actualité, il est certain qu'une fédération organisée serait forcément plus efficace. ☞

* Google, Amazon, Facebook et Apple

Les retraités doivent se défendre

J'AI PERDU MA CARTE VITALE

Je le signale immédiatement par écrit à ma section. On peut me fournir une attestation papier.

JE CHERCHE UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ SANS DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Je consulte la liste des praticiens conventionnés du secteur 1 sur le site <http://ameli-direct.ameli.fr>

AU COURS D'UNE HOSPITALISATION, JE SOUHAITE UNE CHAMBRE PARTICULIÈRE

Je m'informe préalablement du tarif, car il peut y avoir un reste à charge. Pour éviter toute mauvaise surprise, demander par avance si une participation vous sera exigée et contacter aussi votre mutuelle qui peut avoir passé une convention avec des établissements publics et privés.

Au sommaire de ce numéro

🌐 LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ► I 🌐 INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX, LE POUVOIR NE SERA PLUS CE QU'IL ÉTAIT! ► VI

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE, Validation des Acquis de l'Expérience est une procédure qui permet l'obtention de tout ou partie d'une certification professionnelle (après validation par un jury), sur la base de l'expérience acquise au cours de l'activité professionnelle et extraprofessionnelle, sans nécessairement passer par une phase de formation. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle.

La VAE est un droit individuel, institué par la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002. Elle est inscrite dans le Code du Travail, est reconnue comme la 4^e voie de certification au même titre que la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage.

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (chapitre II, articles 133 à 146)
- Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 sur la validation des acquis par les établissements d'enseignement supérieur.

L'obtention de cette certification professionnelle, identique à celle délivrée par la voie de la formation, offre, au-delà de la reconnaissance personnelle et sociale, l'opportunité de valoriser ses compétences pour, par exemple, évoluer dans l'entreprise, faciliter une mobilité ou une reconversion, être mieux armé pour trouver un emploi, accéder à un concours, etc.

■ *Un dispositif ouvert à tous*

La VAE est un **droit ouvert à toute personne, sans condition d'âge, de nationalité, de diplôme ou de statut face à l'emploi** (salarié, en CDI, CDD, intérimaire; demandeur d'emploi, indemnisé ou non; agent public, titulaire ou non; bénévole), dès lors qu'elle justifie d'**au moins trois années d'activité professionnelle en relation avec le contenu de la certification visée**. Cette activité peut être actuelle ou passée, continue ou discontinuée, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

L'activité peut avoir été exercée en France ou à l'étranger sous différents statuts: salarié, non salarié (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan, etc.), ou bénévole (mandat électif ou syndical, dans un cadre associatif). Ne sont pas prises en compte dans le calcul de la durée d'expérience requise les périodes de formation initiale ou continue sous statut d'apprentissage, ni les stages et périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

■ *Des diplômes, titres et certificats à finalité professionnelle*

La VAE permet d'obtenir **toutes certifications à finalité professionnelle** identiques à celles pouvant être obtenues par voie de la formation. La « certification professionnelle » désigne à la fois les diplômes, les titres à finalité professionnelle ou les CQP (certificats de qualification professionnelle). Diplômes d'État, certificats créés et délivrés sous l'égide des branches professionnelles, ou encore titres et diplômes créés par des organismes privés, publics ou consulaires peuvent être obtenus par la VAE.

Seule condition: **la certification doit être inscrite au RNCP (Répertoire National de la Commission nationale de la Certification Professionnelle).**

Il est possible de présenter plusieurs demandes de VAE par année civile (trois au maximum) pour des certifications différentes, mais un candidat ne peut entamer qu'une seule demande par certification.

■ La VAE pas à pas

La VAE est un parcours dont la durée moyenne est comprise entre 9 et 12 mois, au terme duquel le candidat obtient la certification visée.

Il ne faut pas faire l'impasse sur les étapes préliminaires à toute démarche de VAE.

1. Faire le bilan de sa situation actuelle

En recueillant les informations relatives à sa formation et à ses expériences professionnelles et personnelles (activités associatives, bénévoles, syndicales, électorales...).

2. Se poser les bonnes questions

- Est-on motivé et qu'est-on prêt à faire pour obtenir une certification ?
- Est-on capable de persévérance et d'autonomie pour rechercher les informations nécessaires pour entreprendre sa démarche ?
- Peut-on mobiliser du temps libre pour travailler ?
- Est-on capable de s'organiser avec rigueur pour travailler régulièrement sur son dossier de VAE ? Il faut compter un temps de travail personnel d'une durée estimée d'une demi-journée de travail par semaine sur une durée de 4 à 6 mois environ...
- Est ce que l'on prend le temps de se renseigner pour savoir si l'on souhaite bénéficier d'un accompagnement ou réaliser son dossier seul ?
- Sera-t-on soutenu dans sa démarche par l'entourage familial, amical ou professionnel ?

L'information et le conseil en VAE

Cette première étape, non obligatoire mais recommandée, permet au candidat de s'informer et de se faire conseiller sur son projet de VAE. Pour cela, il peut notamment se rendre dans un centre ou une antenne relais conseil en VAE. L'entretien-conseil permet au candidat de mieux s'orienter dans la VAE, d'identifier la certification qui correspond le mieux à son expérience et de s'informer sur les différentes possibilités de financement.

La recevabilité

Cette phase obligatoire, souvent aussi appelée « livret 1 », permet d'être enregistré auprès du certificateur. Elle ouvre également l'accès au financement de l'accompagnement. La recevabilité est établie à partir d'un CV détaillé et de documents prouvant que l'on a l'expérience requise par la certification visée. Un livret de « preuves » de l'expérience acquise est constitué. Si la demande est acceptée, le demandeur reçoit une notification de recevabilité qui l'autorise à candidater devant le jury de VAE.

La constitution du dossier de présentation de l'expérience

La validation se fait sur la base d'un dossier dit « livret 2 ». C'est une phase cruciale. Il s'agit ici pour le candidat de décrire avec précision son parcours et montrer que ses compétences sont en rapport avec la certification visée. Pour cette étape, il est vivement recommandé de faire appel à un *accompagnement VAE*, une aide méthodologique apportée au candidat pour constituer le dossier qui sera présenté au certificateur et préparer l'entretien avec le jury et/ou la mise en situation professionnelle, lorsque celle-ci est prévue, passage devant le jury.

Le passage devant le jury

Étape finale du parcours, le passage devant le jury peut prendre trois formes selon la certification visée : une simple présentation du dossier, une présentation du dossier avec entretien, ou une mise en situation professionnelle. À l'issue de cette étape, le candidat peut se voir accorder la totalité de sa certification, une partie, ou recevoir un refus. Dans le cas d'une validation partielle, il reçoit des préconisations pour, s'il le souhaite, continuer son parcours (en suivant une formation complémentaire, en acquérant une expérience professionnelle complémentaire, ou en effectuant un travail demandé par le jury, tel la réalisation d'un mémoire).

Accompagnement à la VAE

Dans des conditions qui doivent être précisées par décret, toute personne dont la candidature a été déclarée recevable peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer son dossier de VAE et son entretien devant le jury ; pour les demandeurs d'emploi, cet accompagnement est organisé par la Région. Il peut être financé par le Compte personnel de formation (CPF), opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015 (Loi n° 2014-88 du 5 mars 2014).



■ Financer la VAE

La démarche de VAE engendre un certain nombre de coûts, notamment des coûts liés à la mise en œuvre de la procédure par le certificateur, variables selon la certification visée et l'organisme concerné (droits d'inscription, droits de présentation devant le jury, participation à un module obligatoire pour certains diplômes, etc.), et des coûts relatifs à l'accompagnement VAE délivré par un organisme prestataire.

Il faut également considérer les frais annexes engendrés par la démarche (frais de reprographie, de transport, etc.). De plus, *en cas de validation partielle, il faut éventuellement ajouter les coûts des modules de formation complémentaire.*

Le coût total d'une démarche de VAE peut varier de 0 à plusieurs milliers d'euros.

Plusieurs possibilités existent pour financer, partiellement ou intégralement, une démarche de VAE, en fonction du statut du demandeur. Il est également possible de financer sa démarche VAE à titre individuel.

Les salariés peuvent obtenir une prise en charge :

- au titre du *congé VAE*, la demande de financement est faite auprès de l'Opacif (Organisme paritaire agréé au titre du congé Individuel de formation) ou du Fongecif dont dépend leur entreprise ;
- dans le cadre du *Plan de formation* de leur entreprise, la demande est à formuler auprès de l'employeur ;
- en demandant à leur entreprise d'utiliser leurs droits acquis dans le cadre du *droit individuel à la formation (Dif)*. À noter, depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'en 2021, les droits acquis au titre du Dif pourront être utilisés dans les mêmes conditions que ceux du CPF ;
- en mobilisant depuis le 1^{er} janvier 2015 leurs droits acquis au titre du *compte personnel de formation (CPF)* sans avoir à obtenir l'accord de l'employeur lorsqu'il s'agit de financer un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014).

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de différents financements permettant, sous certaines conditions, d'assurer la gratuité de l'intégralité du parcours VAE :

- l'aide régionale : certains **conseils régionaux** proposent une aide financière (en Ile-de-France, le chéquier VAE) ;
- l'aide du *Pôle Emploi* (complémentaire de l'aide régionale) ;
- l'aide de *l'État* pour obtenir un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ou pour bénéficier d'actions spécifiques départementales ;
- en mobilisant depuis le 1^{er} janvier 2015 leurs droits acquis au titre du *compte personnel de formation (CPF)* ;
- au titre du *congé VAE*, pour les anciens titulaires de CDD.

CDD et congé VAE

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a ouvert le droit au congé VAE aux personnes qui ont été titulaires de contrats à durée déterminée (CDD), sous conditions minimales d'ancienneté (qui seront déterminées par décret). Une convention ou un accord collectif étendu peut fixer une durée d'ancienneté inférieure. Les conditions de rémunération sont celles prévues pour le Cif-CDD.

■ Informations et conseils sur la VAE

Pour obtenir une première information sur la VAE, le candidat peut *se rendre dans l'une des structures d'accueil d'information et d'orientation présentes sur le territoire*. Ces structures appartiennent aux réseaux du Pôle Emploi, mais aussi de l'association pour l'emploi des cadres (Apec), des centres d'information et d'orientation (CIO), des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (Plie), ou des Maisons de l'emploi et de la formation. Il peut aussi consulter le service des ressources humaines de son entreprise, le Fongecif, etc.

À noter : en Ile-de-France, 8 antennes VAE, financées par la Région, proposent des entretiens gratuits d'1 h 30, dans 23 points d'accueil, à tout Francilien qui en fait la demande.

En fonction du projet de certification, plusieurs autres structures peuvent également informer et conseiller les personnes désireuses de s'engager dans une démarche de VAE :

- **le ministère de l'Éducation nationale** propose des points d'informations et d'accueil différents en fonction du niveau de diplôme visé, dans les Dava (Dispositifs académiques de validation des acquis) et les Cava (Centres académiques de validation des acquis) ;
- **le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche** n'a pas mis en place de lieux d'information spécifiques : il faut s'adresser directement à l'établissement délivrant le diplôme ou la certification (université,

école, etc.). Par ailleurs, cinq universités se sont associées pour faciliter la démarche VAE à travers le site Validexper;

- **le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers)** propose une information et un accompagnement VAE, assurés par des conseillers spécialisés, directement au sein de ses centres : VAE Cnam Paris ; VAE Cnam Idf hors Paris ;
- **les DDCS (Directions départementales de la cohésion sociale)** assurent une fonction d'information et de conseil sur les diplômes délivrés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et sur les conditions d'accès à la VAE ;
- **la Driaaf (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt)** dispose de points d'information conseil et orientation qui peuvent être consultés pour les diplômés et certificats de l'enseignement agricole délivré par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- **l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes)** offre au sein de ses différents centres un service d'information et de conseil pour entamer une procédure de validation d'un titre professionnel.

■ Pour en savoir plus...

- le portail national de la validation des acquis de l'expérience : www.vae.gouv.fr
- le site www.orientation-pour-tous.fr et son numéro gratuit 0811 70 39 39

TÉMOIGNAGE DE MARIE, SALARIÉE D'ORANGE, LICENCE PRO CIM (COMMUNICATION INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA) PAR VAE

Pourquoi une VAE ?

J'ai exercé le métier de développeur internet puis de web designer pendant près de 10 ans. J'ai appris le métier sur le tas. En 1995, période à laquelle j'ai débuté mon travail dans le secteur internet, il n'existait aucune formation en France pour des métiers tel que webmaster, développeur html ou php, ergonomes, web designer etc. Je me suis formée toute seule, le soir après le travail, animée uniquement par ma passion du web : codage, infographie, développement de site, design, maquette de site n'ont eu peu à peu aucun secret pour moi.

Au bout de dix ans, l'environnement professionnel n'était plus le même. L'outil internet était devenu très populaire, intégré à toute démarche marketing sérieuse des entreprises, les formations étaient abondantes, les sites très performants et de plus en plus interactifs. Le métier désormais se professionnalisait et les tâches, bien compartimentées. Je me situais de plus en plus difficilement dans ma branche. Je connaissais beaucoup de choses dans beaucoup de domaines mais je ne me résolvais pas à me spécialiser dans un savoir-faire unique. En 2005 environ c'est le développement en France des réseaux sociaux comme facebook, youtube, twitter... des moteurs de blogs comme overblog, joomla, wordpress, et je me dis que je veux en faire partie. Tout était à faire, l'enthousiasme des premières années internet était revenu. Je décide alors de me spécialiser comme community manager ou gestionnaire de communauté.

Afin d'exercer mon nouveau métier et de mettre un terme à l'ancien, j'ai décidé de passer une VAE qui validerait mes 10 ans d'expérience en tant que développeur internet. C'était important pour moi d'obtenir une certification qui couronnerait 10 ans d'un savoir-faire professionnel et qui apporterait une vraie légitimité à mon statut dans l'entreprise.

Comment t'est venue l'idée ?

C'est un collègue et ami qui m'en avait parlé. Je ne connaissais pas cette procédure et elle m'est apparue tout de suite très intéressante et adaptée à mon cas. Je savais que je me dirigeais irrésistiblement vers l'abandon de mon ancien poste pour de nouvelles fonctions mais je cherchais un moyen de tirer correctement un trait sur mon passé professionnel avant d'en épouser un autre. La VAE s'est avérée être LA solution pour moi. Je m'y suis lancée à corps perdu.

Où as-tu trouvé l'information ?

Je me suis débrouillée toute seule pour trouver de l'information via internet. Je savais le diplôme que je visais : une licence pro ou un master en informatique et multimédia. Je me suis donc renseignée sur les formations disponibles sur Paris et j'ai contacté directement l'université Paris 8 qui dispensait la formation certifiante que je convoitais : Licence pro / Master CIM (Communication Informatique Multimédia) et j'ai pris rendez-vous.

Comment cela s'est-il passé ?

À l'Université nous avons eu une réunion d'information pour nous aider dans l'élaboration de notre projet, expliquer toutes les étapes et les spécificités de la démarche VAE : recevabilité, accompagnement, financement, jury, et enfin appréhender les « coulisses » de la procédure : l'environnement universitaire, les spécificités de la VAE selon les diplômes. L'accent a été mis sur l'importance de bien identifier le diplôme le plus en adéquation avec les acquis de notre expérience.

Après la réunion, et après avoir bien identifié le diplôme national correspondant à mes acquis, j'ai demandé via l'Université, un avis de recevabilité de mon projet VAE. Le bureau VAE a présenté ma demande au responsable du diplôme. J'ai obtenu un avis favorable et dès lors j'ai pu m'engager dans la démarche. J'ai dû contractualiser avec le bureau VAE le cadre, les conditions de mon accompagnement et la rencontre avec le jury. Mon financement a été fourni par le Fongecif.

L'étape la plus importante a été ensuite, l'élaboration de mon dossier VAE ou « portefeuille d'acquis ». Ce portefeuille doit comprendre l'analyse détaillée de nos expériences, nos acquis formalisés et analysés, des preuves formelles (diplômes, certificats, attestations) et nos réalisations significatives. Pour nous aider, nous avons eu deux journées d'ateliers méthodologiques.

À l'issue de ce travail qui a duré plus d'un an, et après la remise de mon portefeuille d'acquis finalisé au bureau VAE, j'ai été convoquée pour la certification qui est la rencontre avec le jury de validation. Cela s'est concrétisé par un travail personnel de quatre heures à fournir : un site, un logo, une charte graphique, puis un entretien avec les membres du jury VAE qui ont pu évaluer mes compétences, aptitudes et connaissances exigées pour l'obtention du diplôme.

Pour le jury toutes les conditions étaient réunies pour la délivrance de ma certification que j'ai obtenue par une validation totale de mes acquis (elle peut être partielle), avec mention.

Quel est ton sentiment aujourd'hui ?

J'ai tiré de cette expérience une très grande satisfaction. Cela a été très long, plus d'un an de travail, difficile car je travaillais à temps plein et que je devais trouver des moments dans le métro, les cafés, le soir après les enfants, les week-ends, mais très enrichissant. En prenant le temps à faire le tri et la compilation de mes « savoirs », mes « savoir-faire » et « savoir-être », j'avais vraiment pris conscience de tout le chemin professionnel parcouru, de ma valeur, de mes capacités, de l'ampleur du travail

accompli et de la solide expérience acquise. Je me suis sentie fière, très crédible et solide vis-à-vis de mes employeurs.

Un conseil pour les futurs candidats ?

Le conseil que je prodiguerais serait de bien cibler sa certification et ne pas se décourager. Prendre le temps de rassembler les éléments, de réfléchir à son travail de tous les instants, de ne rien mettre de côté. Beaucoup de choses nous paraissent évidentes dans nos tâches quotidiennes et nous oublions que celles-ci requièrent le plus souvent un savoir-faire particulier, un savoir ou un savoir-être à ne pas négliger. Chacun de nous est une somme de compétences diverses dans son travail et il est bon de le savoir... et de le faire savoir. ♪



INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX, LE POUVOIR NE SERA PLUS CE QU'IL ÉTAIT!

■ *Préambule :*

Le pouvoir a de multiples définitions, aussi, nous nous contenterons de circonscrire notre propos sur le pouvoir en tant que : « *...possibilité d'agir sur quelque chose, sur quelqu'un ou sur un groupe d'hommes et de femmes...* ». Définition retenue parmi celles proposées par le dictionnaire Robert.

■ *La verticalité du pouvoir*

Le pouvoir est dans l'homme, naturellement, biologiquement ! Le nier serait nier la nature, l'évolution et le vivant. L'homme n'a pas échappé à cette loi fondamentale. Toutes les sociétés à quelques exceptions rares se sont fondées et ont existé sur la base du pouvoir. Des temps préhistoriques aux sociétés modernes, les membres des tribus, les sujets des royaumes, puis les citoyens des démocraties ont permis, de gré ou de force à un petit groupe, voire à un seul individu, de les diriger.

Certes, l'exercice du pouvoir peut être multiple. Que le pouvoir soit absolu, exercé par la loi du plus fort ou que le pouvoir soit consenti et démocratiquement délégué par des citoyens, on constate que toutes les sociétés fonctionnent sur un principe plus ou moins fort de hiérarchie verticale.

Le premier chef suprême qui a été reconnu, vénéré et craint, ceci depuis l'apparition des civilisations est dieu, sous quelque forme que ce soit. C'est encore vrai, aujourd'hui pour des milliards d'être humains.

Dieu est le remède à l'angoisse existentielle de l'homme, qui depuis qu'il a acquis la conscience sait qu'il va mourir. Quand Moïse descend du mont Sinaï avec les tables de la loi gravées des dix commandements, il détient le pouvoir absolu, celui que dieu lui a délégué. Son pouvoir devient temporel, il dicte la loi à son peuple qui le suivra car c'est la loi suprême, celle de Dieu. Vrai ou faux, cet épisode, de l'ancien testament sera un des mythes fondateurs les plus puissants de la civilisation occidentale. Pendant plusieurs millénaires, les rois, empereurs se présentèrent comme les élus de dieu, ils légitimèrent ainsi leurs pouvoirs par la volonté d'une puissance suprême.

Beaucoup de démocraties modernes comme les États-Unis ont d'ailleurs été construites en partie sur ce mythe et peu de pays dans le monde, démocratiques ou non n'associent pas dieu à leur constitution ou leur gouvernance. La France fait partie des rares exceptions !

Cet héritage du pouvoir vertical est resté très ancré dans les démocraties modernes (laïques ou pas). Beaucoup d'expressions du langage commun, traduisent cette réalité, ne dit-on pas : « le pouvoir vient d'en haut. », ou « Ce sont les gens en haut qui décident, nous, on n'y peut rien. » etc.

L'exercice du pouvoir peut revêtir des formes multiples, mais toutes les sociétés fonctionnent selon un principe de hiérarchie verticale.



FOCOM



|amy_focom



|FocomTV

ENCORE PLUS D'INFOS SUR : www.fo-com.com

Ce modèle de gouvernance par « le haut », même si on met des guillemets au mot haut, est reproduit très majoritairement dans tous les groupes humains. Économies, entreprises, associations, partis politiques, syndicats... fonctionnent sur ce principe hiérarchique vertical.

Si les élections, les instances de contrôle, les procédures de délégation et les contre-pouvoirs de toutes sortes rendent plus démocratique et plus transparent l'exercice du pouvoir, le pouvoir a toujours été plus ou moins vertical. On trouvera toujours des contre-exemples dans quelques tribus et dans des micro-sociétés, où toutes les décisions sont prises à l'unanimité mais ces exemples sont minoritaires.

L'anarchie, que l'on peut considérer comme un mode de pouvoir horizontal, est une utopie et n'a jamais triomphé. Le jour où les hommes auront atteint l'absolue sagesse, ils pourront alors se passer d'instances dirigeantes dans toutes les parties de la société. De ce fait, la réalisation de l'injonction « Ni dieu, ni maître », n'est pas encore pour demain !

Ce constat sur la verticalité du pouvoir était rarement remis en cause jusqu'à la révolution des nouvelles technologies, de l'internet et l'avènement des réseaux sociaux. La définition du mot pouvoir tel qu'on l'a retenue : « possibilité d'agir sur quelque chose, sur quelqu'un ou sur un groupe d'hommes et de femmes. » est-elle encore aujourd'hui vérifiable ?

■ *Internet et les nouvelles technologies instaurent peu à peu un nouveau pouvoir, le pouvoir horizontal*

Internet bouscule, transforme, révolutionne tous les pouvoirs. Le pouvoir et l'information ont été de tout temps intimement liés dans le monde politique comme économique. Nous parlons ici d'information au sens large qui concerne tous les aspects de la transmission de données dans tous les domaines (gouvernement, économie, formation, culture...).

L'information émanait jusqu'ici d'organes structurés et centralisés. Ce système est complètement remis en cause. Tous les types de gouvernance sont impactés par cette nouvelle révolution technique. Internet suscite un pouvoir politique dans un espace non politique. Il peut ainsi renforcer les divisions politiques et accroître certaines dérives sectaires, abriter des campagnes de haine, véhiculer de la désinformation et de la propagande. Internet permet aussi l'expression d'idées que les lois démocratiques condamnent.

On parle d'un cinquième pouvoir bien plus puissant que les quatre autres (exécutif, législatif, judiciaire, et médiatique).

L'affaire Dieudonné est un exemple qui montre que des communautés qui n'auraient pas leur place dans l'expression démocratique peuvent se former en masse de façon très rapide et défier le pouvoir politique. Qui peut contrôler aujourd'hui les trois cent mille fans de Dieudonné sur Facebook dont une partie exprime clairement des idées racistes et antisémites ? Qui pourrait aussi empêcher l'organisation en un temps record d'une manifestation de 50 000 « supporters » fanatisés et excités par une fausse information appuyée sur des images truquées ?

Ce qui est valable pour la politique l'est aussi pour l'économie, les pouvoirs détenus par les grands groupes capitalistiques sont aussi menacés. Des multitudes de sociétés s'affranchissent des contraintes du vieux capital. L'économie collaborative fait son apparition. « Le Bitcoin », monnaie virtuelle, menace même les États dans leur pouvoir régalien de contrôle de la monnaie. La réaction sur cette affaire des grandes banques centrales, y compris celle de la Chine, montre à quel point les grandes institutions ont peur de voir émerger une monnaie universelle qu'ils ne contrôlèrent pas. Tous les systèmes bancaires et de crédit que l'on connaît aujourd'hui vont disparaître à moyen terme. Tout le monde pourra prêter à tout le monde. Chacun investira dans ce qu'il voudra et n'importe qui pourra spéculer en dehors de tous les systèmes bancaires traditionnels. Le système bancaire tel qu'il régnait depuis le 18^e siècle n'existera plus !

La culture n'est pas épargnée par la révolution internet. Si des artistes peuvent désormais produire un film ou un disque grâce à des milliers d'investisseurs anonymes en s'affranchissant du pouvoir des majors, d'autres artistes voient leurs œuvres piratées et pillées.

L'information émanait jusqu'ici d'organes structurés et centralisés. Ce système est complètement remis en cause.

Quand les nouvelles technologies permettent à un ancien informaticien de la NSA de mettre sur la toile des centaines de milliers de pages d'informations sensibles relevant du secret d'État des États-Unis, cela démontre que les pouvoirs les plus protégés sont vulnérables. Trente ans en arrière, une telle somme d'informations secrètes n'aurait pu être dévoilée. Son auteur aurait été très vite neutralisé !

Jamais une révolution technique n'a remis en cause aussi profondément l'organisation de tous les pouvoirs dans la société. Doit-on pour cela le regretter et être nostalgique de l'ancien monde ?

La naissance de « ce cinquième pouvoir » remet en cause la verticalité de tous les autres pouvoirs, il les rend plus horizontaux. Les décisions peuvent moins se prendre dans des cercles fermés, elles sont de fait influencées par des réactions qui sont immédiatement et énormément amplifiées.

En facilitant la collecte et la diffusion d'informations, internet présente des inconvénients mais aussi des avantages pour la démocratie. Avec cet outil, il devient plus aisé d'obtenir des renseignements. Il ouvre de multiples possibilités pour dialoguer avec les institutions et les élus, que ce soit en s'abonnant au fil Twitter d'un homme politique, en signant une pétition en ligne ou en recrutant des partisans pour un meeting.

Les utilisateurs d'internet peuvent collaborer jusqu'à former un puissant moteur de débat et de militantisme démocratique.

Avec la mondialisation, le XXI^e siècle aura le potentiel d'apporter la communication et l'information à tous, quel que soit le type d'information que l'on peut juger utile, inutile ou même dangereuse. Aujourd'hui 2 milliards de personnes ont accès à une connexion internet, très vite ce sera trois puis quatre milliards.

Au fin fond de l'Inde, un adolescent pauvre peut désormais suivre des formations interactives à distance évitant de dépenser des fortunes à sa famille pour l'envoyer à l'université. Le téléenseignement via les MOOC (massive open online course) se développe partout et bat en brèche le pouvoir des universités, vieilles institutions souvent élitistes.

Demain, grâce aux réseaux de plus en plus performants et aux imprimantes 3D, une partie de l'industrie sera aussi transformée, pièces de rechange, sous-ensembles complexes, systèmes connectés pourront être élaborés et enrichis par une collaboration horizontale de créateurs indépendants.

Le but de cette réflexion n'était pas de montrer les avantages et les inconvénients des nouvelles technologies mais de réfléchir sur leurs implications dans toutes les sphères de pouvoir. La hiérarchisation des sociétés sera complètement transformée d'ici quelques décennies. Nous vivons une révolution qui impactera tous nos modèles d'organisation dans toutes les sphères de la société. Cette révolution n'en est qu'à son début, elle changera complètement notre rapport à l'éducation, à la culture, au travail, à l'économie à la santé, au droit... Elle bouleversera les rapports qu'entretiennent les hommes entre eux en inventant une nouvelle altérité où le virtuel prendra de plus en plus le pas sur le réel.

L'internet avec les réseaux sociaux est le premier espace qu'a inventé l'homme où la liberté n'a pas de limite. L'homme est-il devenu assez sage pour continuer à évoluer dans un espace dénué de toute contrainte, sans loi, sans juge ? Les plus pessimistes diront que pour la première fois dans l'histoire, l'homme a peut-être inventé quelque chose qui peut le dépasser ou à défaut déstructurer la civilisation qu'il a mis des siècles à bâtir.

Les plus optimistes diront que c'est une chance et que ce progrès, comme la plupart de ceux qui l'ont précédé, finira par améliorer l'homme et la société. Et puis, pourquoi ne pas tenter une remise à zéro, « une remise à Z » comme le disent les informaticiens, en révolutionnant tous les pouvoirs et toutes les organisations, cela marchera peut-être mieux après...

Peut-être, a-t-on envie de dire !

Nous ne pouvons pas avoir un jugement moral en terme de bien ou de mal sur le progrès. Nous ne pouvons qu'en prendre acte et en qualité de femmes et d'hommes éclairés, réfléchir sur l'évolution de son impact sur notre société. 🌹

Cette révolution n'en est qu'à son début, elle changera complètement notre rapport à l'éducation, à la culture, au travail, à l'économie à la santé, au droit...

LA POSTE AU SECOURS DE L'ÉTAT ?

DEVANT L'INSATISFACTION GRANDISSANTE DES USAGERS À L'ÉGARD DES SERVICES PUBLICS, DOIT-ON UTILISER CETTE GRANDE ENTREPRISE PUBLIQUE QU'EST LA POSTE POUR COMBLER LES LACUNES D'UNE POLITIQUE DÉFAILLANTE ? UN RAPPORT VIENT D'ÊTRE DÉPOSÉ SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR M. LAUNAY, DÉPUTÉ.

UNE POSTE ET DES POSTIERS EN QUÊTE DE SENS

La Poste est l'entreprise publique la plus importante du pays. Ses 240 000 postiers sont présents sur tout le territoire national et bénéficient d'une image très positive auprès du grand public. Pourtant, c'est indéniable, l'image de La Poste apparaît légèrement brouillée depuis quelques années. C'est d'abord le statut de l'entreprise qui a été modifié. Administration, puis établissement public, La Poste est devenue aujourd'hui une société



anonyme à capitaux publics. C'est évidemment laisser la porte juridique ouverte pour mieux céder, le moment venu, aux sirènes de la privatisation.

L'autre point d'interrogation, c'est la stratégie, pour le moins confuse sur le long terme. Face à la récession économique et à la révolution numérique, la réponse stratégique de La Poste est axée uniquement sur une logique comptable à court terme, qui se résume le plus souvent à la réduction des coûts.



●●● Cette politique a engendré un management de l'urgence, à coup d'indicateurs et de ratios, qui déstabilise profondément le personnel.

Le rapport déposé récemment sur le bureau de l'Assemblée nationale par le député Jean Launay avance un certain nombre de propositions qui implique La Poste pour pallier le désengagement de l'État sur l'ensemble du territoire. Alors, La Poste doit-elle et a-t-elle aujourd'hui les moyens de répondre à ces nouvelles sollicitations ?

DU SERVICE PUBLIC POSTAL AU SERVICE MINIMUM

Selon la loi, « *La Poste et ses filiales constituent un groupe public qui remplit des missions de service public et d'intérêt général* ». Cet énoncé, dans l'association de ces deux expressions, résume toute l'impossible équation entre la conception française du service public et la vision européenne beaucoup plus floue du « service économique d'intérêt général ». Il est en effet facile de glisser des missions de service public vers des missions d'intérêt général alors que la nature et la qualité du service rendu sont bien différentes. À cet égard, la direction de La Poste sait à merveille entretenir l'équivoque.

En tant qu'entreprise en charge du service public, La Poste a des obligations à respecter. Elle doit « *maintenir sur tout le territoire un niveau très important d'accessibilité aux*

services postaux ». Elle affirme haut et fort assumer ses missions et maintenir 17 000 « *points de contact* » sur le territoire. Il ne s'agit plus de bureaux de poste à proprement parler. Ce point de terminologie a toute son importance car, depuis des années, La Poste transforme des bureaux de poste en agences communales postales (ACP) ou en simples points de vente chez les commerçants. Inévitablement, la qualité de service s'en ressent car l'éventail des services offerts n'est pas le même. Dans une ACP, l'effectif se résume à une personne, les horaires sont réduits. Chez un commerçant, la confidentialité et la sécurité sont-elles vraiment assurées ?

Parallèlement, pour faire des gains de productivité, de nombreux bureaux de poste sont supprimés, sans qu'on se préoccupe de leur localisation et de leur périmètre, notamment en zone rurale. On envisage même de diminuer le nombre de bureaux en ville (jusqu'à 1 sur 2) et des Relais de poste urbains devraient voir le jour...

La Poste se targue d'assurer la distribution du courrier 6 jours sur 7 mais réduit le nombre de points de desserte malgré l'accroissement de la population française. S'il est indéniable qu'il y a une baisse de trafic au Courrier, nos décideurs en profitent pour justifier et accélérer les fermetures de PIC* et de CRC*. En agitant ce chiffon rouge, ils font tout pour amplifier les gains de productivité. Sur

DR



48 PIC en 2011, il en reste 40, et 12 autres doivent fermer en 2014. Les 150 000 agents du Courrier ont connu une succession de réorganisations de grande ampleur pour aboutir au même résultat : des suppressions d'emploi, des tournées qui s'allongent avec toujours plus de fatigue et de stress. À l'évidence, l'impératif du service public ne semble plus aujourd'hui une priorité pour La Poste ;

LE REcul DES SERVICES PUBLICS DANS NOTRE PAYS

Dans son rapport sur « *les conditions du maintien du service public dans les territoires et la contribution que La Poste pourrait y apporter* », le député Jean Launay pose d'entrée l'enjeu : celui de la proximité et de l'égalité des français devant le service public.

Selon ses propres termes, « *la volonté du gouvernement et du Parlement doit être tournée vers la satisfaction de cet enjeu et de ses légitimes aspirations* ». Les usagers se plaignent en effet de l'éloignement et de la disparition des services de l'État.

« *Les citoyens de la France rurale et urbaine, de la France périphérique et des zones urbaines sensibles* » ont tous « *des attentes fortes* » vis-à-vis du service public, explique le rapporteur. C'est logique puisqu'il est au fondement même de notre république. Les citoyens, qu'ils habitent dans des zones urbaines sensibles, des zones rurales ou des zones périurbaines, connaissent les mêmes difficultés d'accès aux réseaux publics.

Les maires, surtout ceux des communes rurales sont nombreux à se plaindre régulièrement de la disparition des services publics. Ici, c'est l'école qui ferme, là le bureau de poste, là-bas encore la gendarmerie, la maternité, la perception... Force Ouvrière n'a pas cessé d'alerter depuis longtemps les pouvoirs publics sur cette désertification sans précédent aux conséquences dramatiques sur les plans humain et social. Ainsi, 30 000 emplois ont été supprimés dans les services départementaux depuis 2007.

Selon le député, les maisons de services publics créées pour tenter de retisser un lien social et efficace avec les usagers « *ont été développées trop lentement sur un modèle économique coûteux* » et « *ne sont ni suffisamment dotées, ni suffisamment nombreuses (360!) pour rendre un service public moderne de qualité aux citoyens* ».

UNE POSTE FRAGILISÉE PEUT-ELLE AIDER LE SERVICE PUBLIC ?

L'entreprise publique dispose d'un réseau de proximité exceptionnel sur l'ensemble du territoire. Elle offre une diversité incomparable de services : banque, courrier, colis, et bientôt numérique. Elle donne malheureusement parfois l'impression de gâcher ses potentialités.

Au Réseau, par exemple, l'élargissement des « *projets Terrain* » (jusqu'à 80 km !) aggrave l'éloignement entre le lieu de travail et le domicile des agents et complique aussi

l'accessibilité des usagers auprès des services postaux. Partout, en zone rurale comme en zone urbaine, des bureaux sont supprimés, des fusions sont opérées, des sites sont fermés. On ne tient même pas compte de la garantie pourtant affichée dans le cadre du contrat avec l'État, à savoir que « *10 % de la population ne doit se trouver éloignée de plus de 5 km ou de plus de 20 minutes en voiture des plus proches contacts de La Poste* ».

Cette garantie étant déjà insuffisante puisqu'elle laisse de côté les personnes âgées, les travailleurs précaires, les personnes handicapées. Ce n'est sûrement pas en démantelant le réseau postal, en démotivant son personnel, que l'on va améliorer l'efficacité du service public. Le réseau, ses guichets et ses guichetiers, au même titre que ses facteurs, incarnent le service public. Les postières et les postiers sont au cœur du réseau postal. Comme l'indique le rapport Launay, « *il y a des endroits où sur le territoire même en cas de faible activité un bureau de poste de pleine exercice doit être maintenu* ». De plus, le facteur bénéficie d'une bonne image auprès du public. Il participe de l'image de marque de La Poste.

CHOISIR UN CAP VRAIMENT MOBILISATEUR

Le nouveau slogan maison proclame « *La Poste 2020 : conquérir l'avenir* ». Mais de quel avenir s'agit-il ? La Poste est incapable d'expliquer à son personnel quel sera son devenir professionnel à l'horizon de deux ans. Le personnel de La Poste est en diminution constante. Depuis 10 ans, 80 000 emplois ont été supprimés dans le groupe, 4 500 postes vont être encore supprimés en 2014. FO Com n'a cessé de combattre cette véritable hémorragie. Les postiers vivent des restructurations et s'inquiètent pour leur emploi.

Il est temps de faire admettre au gouvernement et à nos décideurs que La Poste et les postiers sont un atout plutôt qu'un problème pour notre pays.

Il faut redresser la barre, revoir l'organisation du travail, redonner confiance à un personnel en perte d'identité et de repères. À FO Com, nous soutenons qu'il n'y a pas de performance économique sans une vraie politique sociale.

Il ne s'agit pas pour autant de lancer une diversification tous azimuts, à n'importe quel prix. Pas question de faire du postier l'homme-orchestre ou l'homme-sandwich d'un service public à la dérive dont le dernier exemple en date est celui d'inspecteur du permis de conduire...

Et avec quelle formation ?

Pour FO, l'avenir reste à construire avec tous les postiers. Certes en comblant les manques d'un service public laissé en déshérence, mais en favorisant l'emploi, en mettant en œuvre une diversification maîtrisée des activités. Comme le service public, le service public postal du XXI^e siècle reste à inventer. 

LES MAISONS DES SERVICES PUBLICS

Le 20 janvier 2015, le député du Lot Jean Launay a présenté un rapport d'information sur « **les conditions du maintien de services publics dans les territoires isolés et la contribution que La Poste pourrait y apporter** ».

Ce travail lui a été confié par la commission des finances de l'Assemblée nationale et par le Secrétaire d'État à la

Réforme de l'État et à la Simplification Thierry Mandon.

Une des propositions principales est d'adosser les maisons de services publics aux bureaux de poste en difficulté, notamment en milieu rural ou zones urbaines sensibles.

En novembre 2013, le gouvernement s'était fixé l'objectif de 1 000 maisons des services publics d'ici 2017, or seulement 360 structures de ce type ont pour le moment été créées. C'est dans ce contexte que le député propose aujourd'hui d'associer La Poste à ce projet. Il juge que La Poste pourrait « **devenir un synonyme de facilitation des contacts entre les usagers et les administrations et réseaux publics en territoire.** »

L'objet premier avancé de ces maisons est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics. Ces structures peuvent ainsi rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, ainsi que des services privés.

Car l'objectif affiché, c'est bien « **la présence territoriale** » et l'égal accès de tous aux services au public, y compris de services rendus aux usagers que doit prendre en compte tout organisme chargé d'une mission de service public. L'autre but est bien sûr de réduire les coûts de ces structures pour l'État.

Un fonds national de développement des maisons des services publics est prévu, dans le cadre d'un projet de loi actuellement en débat au Sénat.

Il devrait être doté de 34 millions d'euros par an et permettra de financer 50 % des frais de fonctionnement des maisons. En moyenne, une maison de services publics coûte 74 000 euros par an pour le fonctionnement. D'après La Poste, un bureau de ce type coûterait 32 000 euros.

« **L'idée est aussi de faire participer financièrement les opérateurs qui souhaitent voir porter leurs services par**



ces nouvelles structures, adossées aux bureaux de poste, soit en versant les sommes directement à La Poste, soit via le fonds qui doit être créé », explique le député. La Poste considère ainsi que 25 % des frais pourraient être pris en charge par les opérateurs intéressés et 50 % par les collectivités. Il resterait 25 % à financer par l'État. « **C'est**

autant de réduction pour le budget de l'État », assure Jean Launay. Dans son rapport, le député propose aussi de confier à La Poste « **des missions régaliennes de premier niveau touchant à l'identité, à la remise de document officiel, au processus électoral, en contribution aux services de santé, de secours et de sécurité** ».

Le député évoque le risque d'accroissement de la « **fracture territoriale** » en raison du développement d'internet et de la dématérialisation des démarches « **souvent faits au détriment du citoyen le plus éloigné, le plus isolé, le plus fragile et le plus âgé** ».

Selon les auditions qu'il a menées pour son rapport avec le groupe La Poste « **1 200 bureaux auraient le potentiel pour être transformés en bureaux de poste, maisons de services publics partagés** ».

La capacité des guichetiers à répondre professionnellement à une grande palette de sollicitations est réelle et « **les bureaux à faible activité seront ainsi confortés par des nouveaux modèles de présence postale incluant la modernisation avec d'autres services publics** ».

FO Com approuve le fait que La Poste et les postiers puissent jouer un rôle important dans le maintien des services publics en particulier dans la ruralité. Le rapport Delaunay a au moins le mérite de mettre au grand jour, l'abandon de nos campagnes par nos gouvernements successifs. La Poste est bien souvent le dernier service public à être présent. Ceci dit, il ne faudrait pas que La Poste devienne un énorme trou noir qui aspire les autres services publics qui seraient condamnés par une politique compulsive d'austérité budgétaire.

Oui et tant mieux si La Poste peut contribuer à réduire la fracture sociale et être au côté des plus fragiles mais La Poste n'a pas vocation non plus à se substituer à terme aux trésoreries et autres sous-préfectures... En attendant, pour FO, il faut arrêter de fermer les bureaux de Poste! 

LE FACTEUR, porteur de lien social ?

17

Depuis longtemps, La Poste communique sur son réseau de facteurs dont chacun reconnaît le dévouement et les qualités humaines. Aujourd'hui, leur métier est amené à évoluer. En cause, la numérisation de la correspondance qui se solde par un repli du volume de courrier papier acheminé. Un repli de 5,3% par an depuis 2012 et estimé à - 6 % par an entre 2013 et 2018. Jean Launay dans son rapport pose la question : comment employer les facteurs avec peu de courrier ? Pour lui, une partie de la réponse réside dans l'isolement croissant au plan géographique, social, familial des populations. Le facteur est aujourd'hui managé par la productivité, la vitesse, le flux de courrier livré. Les réorganisations ne pouvant se faire à l'infini sur les distances parcourues, les foyers visités ou la durée des trajets, ne serait-il pas plutôt temps de construire une nouvelle manière de travailler à la façon dont le facteur peut prendre davantage soin de celles et ceux qui en ont le plus besoin ? Pour faire face au recul du courrier, le maillage du territoire représenté par les facteurs (85 000 facteurs et des tournées 6 jours sur 7) serait une opportunité pour leurs confier des missions de service public. Plusieurs pistes sont lancées dont notamment l'assistance aux personnes âgées ou fragiles à leur domicile. Les facteurs passent quotidiennement devant le domicile de tous les Français où qu'ils se trouvent et notamment dans les zones rurales. Ils s'y arrêtent quand ils ont du courrier à distribuer. Le lien de confiance est là, et les services rendus par bienveillance puis par amitié s'étant développés, il arrive même au facteur de s'arrêter chez les plus anciens, pour les saluer, prendre des nouvelles de leur santé ou leur rendre un service. Le besoin est présent, le service est rendu, la qualité est de bon niveau. Les bases de la continuité de La Poste même sans courrier pourraient être ainsi posées. En France, 2,5 millions de personnes de plus de 80 ans vivent seules. La Poste pourrait se développer dans ce domaine pour minorer les frais liés au maintien à domicile des plus anciens, avec le concours des collectivités locales et de l'État. Une des autres pistes envisagées est le soutien des facteurs dans les domaines de la lecture, de l'écriture et du numérique... Les facteurs de La Poste aident au quotidien les personnes âgées, les personnes en difficulté avec la lecture ou l'écriture, les rétifs au numérique dans le quotidien. Pourquoi ne pas en faire une vraie offre de service tout en valorisant et reconnaissant davantage le rôle quotidien du facteur dans ces domaines ? Aujourd'hui combien de facteurs lisent les courriers et aident les habitants dans les

réponses à apporter ? Combien de facteurs aident pour la lecture des ordonnances ? Combien de facteurs rédigent des chèques pour les personnes ne pouvant plus écrire ? Combien dépannent par une recherche internet ? Aussi pourquoi ne pas proposer sur le modèle de la visite programmée un temps consacré à une activité liée à la lecture, l'écriture ou au numérique ?

Nombre d'autres propositions sont faites : la livraison de médicaments, la livraison de produits culturels de la médiathèque, les relevés de compteurs, la livraison de matériels médicaux... comment délimiter les missions de service public dont le facteur pourrait être porteur comme instrument de lien social, là où l'État jusque-là s'est désengagé. Pour FO Com, au-delà de cette activité de lien social, ce sont les questions des nouveaux services proposés qui se posent. Les nouvelles activités d'aide à la personne, de lien social, de portage..., ne peuvent se faire sans un cadrage juridique précis afin d'éviter tous risques d'interprétations ou de situations conflictuelles. La Poste doit prévoir surtout les modalités de réalisation en termes d'organisation et de temps réellement pesé pour leur accomplissement car c'est un gage de qualité de service rendu. Même si les nouveaux services ne peuvent pallier la baisse régulière du trafic, ils permettent de redonner de l'activité aux facteurs et contribuent à réduire d'une certaine façon la récupération des gains de productivité chers à La Poste. 

© LA POSTE



ORANGE

Négociation salariale

Y'A PAS QUE LES MEC* DANS LA VIE

La négociation salariale qui se tient à Orange est cadrée par des déclarations de la Direction qui nous inquiètent. Dans le volet « Enrichir l'expérience salariée » du plan stratégique 2020, elle donne le ton en annonçant : « *la poursuite de la politique de modération salariale avec un rééquilibrage vers les mesures d'accompagnement individuel tout en assurant la reconnaissance de l'effort demandé* ». Quels que soient les résultats de l'entreprise, la Direction affirme donc vouloir modérer les salaires tandis que, dans le même temps, elle assure les actionnaires d'un dividende élevé (fixé à 0,60 € en 2014 et 2015). Elle privilégie les mesures individuelles notamment sous forme d'augmentations managériales et de Mesures Emploi et Compétences (MEC). Enfin, elle argumente sur une inflation quasi nulle pour ne pas accorder d'augmentation significative. Pour FO Com, le compte n'y est pas ! La Direction doit être en cohérence avec les remerciements appuyés que son Président a adressés aux salariés à l'occasion de la publication des résultats de l'entreprise. Le chiffre d'affaires de 39,4 milliards d'euros, le bénéfice net de 1,22 milliard et le taux de marge de l'EBITDA de

12,2 milliards, stabilisé à 30,9 % du CA, reposent en grande partie sur le « *fort engagement de la part du personnel* ». Et, en effet, ces résultats résultent d'une diminution des coûts d'exploitation (-707 millions après les -929 de 2013) dont l'essentiel provient de la réduction des effectifs (-3,8 % Équivalents Temps Plein). C'est dire la pression exercée dans les services ! FO Com exige, outre le respect des accords signés notamment en ce qui concerne l'engagement annuel de recrutement d'apprentis et de CDI, que les départs soient remplacés et que cette reconnaissance se traduise concrètement par une augmentation significative de la rémunération et des promotions. La négociation salariale 2015 doit profiter à toutes et à tous ! FO Com demande 2 % d'augmentation pour l'ensemble des salariés. Pour donner une idée des ordres de grandeur en jeu : alors que les actionnaires bénéficient d'un dividende de 1,6 milliard d'euros au titre de 2014, soit un rendement net de 4 %, une augmentation générale pour tous les personnels de 2 % ne correspond qu'à un budget de 100 millions d'euros. *CS*

* Mesures emplois compétences

LA POSTE

Le Conseiller Bancaire pris en étau

ENTRE LA BANQUE ET LE RÉSEAU

La Banque exige une conformité des dossiers et une qualité de conseil sans faille, et c'est bien normal. Cette exigence, tant sur les dossiers que sur le conseil est incontournable, La Banque Postale vivant sous l'épée de Damoclès des différents organismes de contrôles, avec les amendes et pénalités qui s'y rapportent. De là à dire, que ces organes de contrôle ont sur nous un œil plus attentif que sur les autres réseaux, il n'y a qu'un pas... La traduction de cette exigence impose à la ligne conseil bancaire une vigilance et une minutie de tous les instants. Ces tâches consomment du temps à des conseillers qui n'en ont pas. Outils informatiques obsolètes et inadaptés à une telle demande ne placent pas les conseillers en position d'atteindre ces objectifs de qualité. Le Réseau, lui, aimerait bien que les conseillers satisfassent aux exigences de qualité mais sans renoncer à une production toujours plus importante. (Augmentation de certains objectifs de plus 30 % pour 2015

par rapport à 2014, nos dirigeants ne semblent pas savoir que le pays est en crise !). Et, de fait, le réseau accentue sa pression, avec la bénédiction à peine voilée de La Banque qui est, rappelons le donneur d'ordre. Le conseiller pris ainsi en « *tenaille* » essaie de donner satisfaction à tous : réseau, banque et client. Position déjà intenable car le temps nécessaire à la conformité bancaire n'est pas pris en compte dans le temps de travail. Plus grave, sa responsabilité sera engagée en cas de contrôle ou de recours de clients, de plus en plus fréquents à l'heure où les Français deviennent procéduriers et prêts à faire valoir leur « *supposé* » bon droit. Nous mettons là en évidence les limites de MCU (Management Commercial Unique), qui devait simplifier la ligne managériale pour ne parler que d'une seule voix à la ligne conseil bancaire ! Les « *possibles* » amendes élevées à payer par La Banque devraient cependant donner matière à réfléchir sur la stratégie à adopter... *CS*

EXTRAITS DES INTERVENTIONS DE QUELQUES CAMARADES DE FO COM



■ **Jacques Dumans**
Secrétaire Général de FO Com

Mes chers camarades, Depuis le dernier congrès de notre organisation à Montpellier, les salariés de La Poste et des Télécommunications ont continué à subir les effets dévastateurs de la dérégulation, de la privatisation, bref, pour

faire court, de la financiarisation.

Les postiers, les télécommunicants, les sous-traitants mais aussi les salariés des centres d'appels savent concrètement ce que veut dire « **la finance** ». Je peux vous assurer mes camarades que ces milliers de travailleurs ne disent pas « **la finance n'est pas mon ennemie !** ». Comme si les suppressions d'emplois et les licenciements ne suffisaient pas, la dégradation des conditions de travail est constante.

C'est difficile, très difficile d'être militant de terrain, nos camarades sont confrontés quotidiennement à la dure réalité des effets dévastateurs d'une société qui promeut depuis plus de trente ans, l'individualisme par rapport au collectif. La méthode qui consiste à introduire ce sentiment « **du chacun pour soi** » est une stratégie payante pour le grand patronat. Aujourd'hui, l'ordre qui règne sur la majorité du monde est le capitalisme financier, non pas le capitalisme de production qui jadis, créait au moins de la valeur dans l'économie réelle. Aujourd'hui, l'argent fait de l'argent au moyen de systèmes très complexes de spéculation. Ce sont les banquiers, les hommes d'affaires, les copains de promos de l'ENA qui ont préempté les présidences des entreprises publiques. Ce sont les nouveaux rois du monde. Ils se votent des augmentations

de salaires indécentes. Les dirigeants de La Poste se sont votés par exemple en 2012 une augmentation de 26 % de leur rémunération, en aucun cas, quelques mois après, cela ne leur posèrent aucun état d'âme de nous expliquer que le gel du point d'indice et la modération salariale étaient plus que salutaire pour la survie de l'entreprise. La survie de La Poste est moins dépendante de la modération salariale que de l'absence de stratégie de son actionnaire unique, l'état ! La question que l'on doit poser pour La Poste mais aussi pour beaucoup d'autres services publics, est toute simple : Que fait l'État ? Où est l'État ?

Le courrier chute d'année en année à une vitesse vertigineuse, on n'y peut rien, c'est le progrès ! Si rien n'est fait, d'ici 2025, c'est-à-dire dans dix ans, le métier de facteur n'existera pratiquement plus, 70 000 emplois à 100 000 emplois auront disparu. Le drame social qui se prépare est aussi important que celui de la sidérurgie des années 80. Si on ne peut rien contre l'évolution des technologies, on peut et on doit mettre à profit le progrès technique au service des citoyens. La Poste est le dernier service public à encore être présent dans tout le territoire et particulièrement dans la ruralité, là où la fracture sociale est la plus criante. La Poste peut devenir si l'état lui en donne la mission, le liant et le lien dont on besoin les citoyens pour affronter cette révolution en mettant à disposition les techniques, les outils et l'aide pour tout ceux qui ne veulent pas rester justement au bord du chemin. Quand va-t-on enfin utiliser les bureaux de poste comme maison de services publics comme le préconise le rapport du sénateur Launay ? La Poste n'a pas vocation à se transformer en une énième banque dans un pays sur bancarisé. Dans la crise, les citoyens ont plus besoin de services publics que de banques !

Lorsque l'on regarde la distribution des colis qui a été complètement ouverte à la concurrence, qu'est-ce que l'on observe ? Et bien, on constate une myriade de petits transporteurs qui font des semaines de 50 heures pour à peine le SMIC, sans compter, comme en Ile de France, ●●●

EXTRAITS DES INTERVENTIONS DE QUELQUES...

l'apparition de filières clandestines qui exploitent des immigrés sans couverture sociale. Voilà la réalité de la privatisation. La privatisation des services publics surtout ceux qui ne sont pas à grande valeur ajoutée entraîne la précarité. La privatisation de La Poste c'est aussi la précarisation des emplois, le temps partiel devient de plus en plus la norme dans les centres de tri.

Ce qui compte pour les dirigeants de La Poste qui se sont succédés depuis la loi Quilès de 1990 qui a transformé le statut de La Poste, ce n'est plus le service public mais bien, le bilan et le résultat d'exploitation.

Depuis des années mes camarades, nous vous le répétons, La Poste et les télécoms ont été précurseurs de ce mouvement et si l'on ne résiste pas, tous les services publics passeront sous le joug de la privatisation et de la finance.

Oui, à FO nous revendiquons une plus juste répartition des richesses au service du plus grand nombre. Seul, un état responsable et non pas les marchés peuvent réguler l'économie. Résistons mes camarades à cette vague idéologique dévastatrice qui veut affaiblir toujours plus le monde du travail. Mes camarades, pensons développement, agissons développement, respirons développement. N'oublions pas que l'orientation, c'est bien évidemment important, si, et seulement si, elle est portée par le plus grand nombre de militants auprès des travailleurs.

À la Poste et aux télécoms, nous avons gagné deux fois de suite les élections professionnelles. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est la conséquence d'une prise de conscience collective dans la Fédération que l'on devait se développer, c'est-à-dire, être plus présents sur le terrain. Nous nous sommes tous mobilisés sur le développement, tout y est passé dans la joie et la bonne humeur !

Allez mes camarades, notre orientation est bonne, il faut donc le faire savoir et pour cela, il faut se développer. Le syndicalisme, c'est sur le terrain que cela se passe. Notre congrès doit être le congrès de la conquête, le congrès du combat, le congrès qui mobilise nos militants pour être sur le terrain au côté des salariés qui en ont bien besoin.

Mes camarades, ne laissons pas la place à ceux qui accompagnent la régression, ils rêvent de nous faire disparaître.

Non, ils ne passeront pas car plus qu'hier et moins que demain nous nous promettons de sortir des tranchés pour leur barrer la route !



■ **Philippe Charry**
Délégué syndical central FO Com à Orange

Chers camarades,
En France et en Europe, la dérèglementation des télécoms entraîne la dérive vers le low-cost. Certes, les consommateurs bénéficient dans un premier temps de baisses de prix. Mais le résultat, c'est la destruction de 50 000 à 60 000 emplois en 3 ans. Les opérateurs les plus

fragiles sont en vente les uns après les autres, et Orange prévoit une baisse de 30 000 emplois d'ici 2020. Dans cette situation, avec l'aide de la confédération, FO Com est intervenue auprès des ministères et de l'ARCEP. Face à la balkanisation des télécommunications, FO Com demande que soit confié à Orange, opérateur historique, le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire dans le cadre d'un service public national.

À la demande de Jean-Claude Mailly, j'ai apporté ma contribution à l'élaboration du livre de la Confédération sur la défense du service public. La présence de La Poste sur tout le territoire est posée. Face aux difficultés, nos dirigeants veulent réduire fortement le nombre de bureaux de poste ou encore ne plus assurer la distribution du courrier 6 jours sur 7. FO Com s'y oppose fermement.

Soulignons l'investissement des militants de notre fédération qui nous a permis de gagner les deux dernières élections avec des progressions de 3,5 % à La Poste et 3 % à Orange ».



■ **Béatrice Cliq**
Déléguée syndicale centrale adjointe
FO Com à Orange

On peut être femme, mère et avoir des responsabilités à FO. Le développement de l'organisation est une question primordiale, (qui passe notamment par la syndicalisation et la prise de responsabilités des femmes. FO compte 45 % d'adhérentes, 5 % de femmes à la Commission

Exécutive Confédérale et 38 % au Bureau Confédéral. [...] La féminisation des instances est étroitement liée à la volonté des

... CAMARADES DE FO COM

personnes déjà en place, qui sont souvent des hommes, plus ou moins sensibles à la question de l'accès des femmes aux postes à responsabilité. [...] Il est urgent de s'attaquer au plus important mais aussi au plus difficile : agir pour lever les freins à cette prise de responsabilités.

Le renouvellement des responsables syndicaux est une priorité pour la survie de notre confédération. Nous devons toutes et tous nous saisir de cette question. Les enjeux pour FO sont importants. FO doit être à l'image de celles et ceux qu'elle représente. Et c'est notamment la présence de militantes aux postes à responsabilité qui permet aux femmes salariées de s'identifier à FO. [...] Côté Orange, lors des élections de novembre 2014, FO Com s'est attachée à veiller à une bonne représentation des femmes sur ses listes DP et CE. Nous sommes la seule organisation syndicale à avoir présenté des listes à l'image de la féminisation de l'entreprise. La CFDT et SUD qui se posent souvent en exemple, n'ont pas réussi à faire aussi bien que nous... Preuve qu'il ne suffit pas de mettre des « e » à tous les mots pour agir efficacement sur la féminisation !

En conclusion, l'accès des femmes aux postes à responsabilité à FO repose sur l'implication de tous.

Ce congrès doit donner une nouvelle impulsion. Les résolutions du congrès doivent intégrer cette question de la place des femmes à FORCE OUVRIÈRE. Car oui, c'est incontestable, à FO, une camarade vaut autant qu'un camarade ! »



■ **François-Xavier Montagnac**
 Coordinateur Jeunes FO Com
 Vice-président d'UNI Europa Jeunes

Je vais vous parler de la jeunesse et de syndicalisation.

À différents échelons, déjà le plus proche dans vos entreprises, autour de vous mes camarades, nous entendons bien trop souvent que les jeunes ne s'intéressent pas au combat collectif, aux syndicats, ils sont

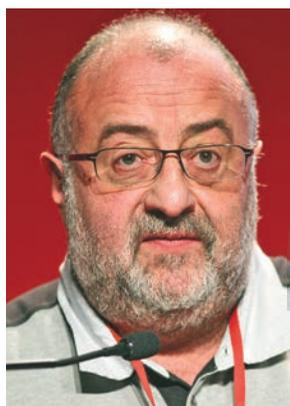
égoïstes. [...] Sérieusement, ce sont des préjugés, bien loin de la réalité.

Les jeunes travailleurs sont tout aussi concernés, ils peuvent aussi se fédérer et se mobiliser.

J'en veux pour preuve, le taux de participation lors des dernières élections dans notre centre financier à Châlons, où les contractuels, donc les employés plus jeunes ont voté plus que les fonctionnaires. Incroyable ?

Non, c'est juste le résultat de contacts quotidiens, de l'accompagnement lors de l'entrée dans l'entreprise même en apprentissage, CDD ou intérim et lors des différents moments de sa nouvelle vie de salarié. Après, il est plus évident pour eux que le syndicat apparaisse comme un moyen de s'exprimer, plutôt que d'attendre d'avoir un problème pour venir nous

voir. Savez-vous qu'à la question : « pourquoi n'avez-vous pas rejoint un syndicat ? » La première réponse donnée par les jeunes est « parce qu'on ne me l'a pas demandé ! » Alors allons leurs parler et leurs proposer de nous rejoindre ! [...] Les jeunes ne doivent pas être la variable d'ajustement aux conditions de travail des autres travailleurs. Les jeunes ne sont pas des sous-travailleurs ! [...] On a déjà entendu parler d'un SMIC jeunes en France et on en réentendra parler. Et nous n'en voulons pas ! Il faudra combattre toutes ces politiques discriminatoires envers les jeunes sinon comment s'étonner qu'ils ne s'intéressent pas aux syndicats »



■ **Bruno Robert**
 Responsable du secteur des activités postales

Notre combat, comme celui des camarades de la branche télécom, d'Orange, ou de La Poste, est contre la précarité, contre le dumping social, contre le temps partiel imposé et bien évidemment contre des PSE* toujours plus nombreux.

En effet, la stratégie de La Poste cible la réduction des effectifs. En

conséquence, sa mise en œuvre induit inévitablement des fermetures d'établissements, des suppressions d'emplois voire des cessions d'entreprise. Mes camarades, nos conditions de travail se dégradent en permanence. Il n'y a plus d'augmentation salariale, il n'y a pas le respect de la personne.

Pour preuve, le recours massif à la sous-traitance se développe dangereusement dans ces secteurs d'activités où le seul mot d'ordre se résume à toujours plus de profit et plus de dividendes pour les actionnaires. En conséquence, nous devons tous combattre la sous-traitance qui exploite et précarise toujours plus les salariés de ces PME. Toutes ces lois antisociales, la loi du 20 août 2008, l'ANI, la loi Macron détricotent le code du travail et participent pleinement à l'aggravation des conditions de travail.

Mes camarades ces lois ne sont en aucun cas faites pour les salariés, elles sont exclusivement à la faveur du patronat.

Le secteur des activités postales combattra aux côtés de la fédération et de la confédération les futures attaques émanant tant du gouvernement que de ses fidèles alliés.

Mes camarades, il faut de la continuité dans nos actions tout en développant le syndicalisme de proximité. Il en va de notre représentativité ».

*Plan de Sauvegarde de l'Emploi

NOUVEAUX MANDATS AU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Le 1^{er} février est entrée en vigueur la nouvelle mandature de la représentativité syndicale et, par conséquent, celle des comités techniques (au niveau national et local). Suite aux élections professionnelles, FO Com a obtenu un score de 19,97 % et une augmentation de 1,8 % au plan national (CTN) par rapport aux dernières élections de 2011. Notre Fédération maintient donc son niveau de représentation, avec le même nombre de représentants au CTN, soit 3 élu(e)s titulaires et 3 suppléant(e)s.

La parole est aux élus...

LUCIE MIAGAT,

MEMBRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE
COURRIER SECTEUR POSTE FO COM,
TITULAIRE CNSST* COURRIER COLIS



« Il s'agit d'un mandat représentatif car j'ai été élue sur la liste présentée par FO, cette notion est particulièrement importante. En effet, pendant 4 ans je

représente mon organisation syndicale lors de chaque séance. Le CT est une des instances les plus importantes au sein de La Poste, car elle est consultée sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, à la formation, l'égalité professionnelle... qui concerne toutes les branches : Courrier/Colis, Réseau, Banque Postale et Numérique. Mon rôle sera de défendre les intérêts des postiers, de préserver les acquis, le modèle social, l'emploi et l'unité de la Poste. »

*Commission Nationale Santé Sécurité au Travail.

JÉRÔME PETIT,

RESPONSABLE NATIONAL
FO COM CADRES ET CADRES
SUPÉRIEURS



« C'est une instance importante à mes yeux car au cœur des évolutions de La Poste. Ce mandat impose des devoirs vis-à-vis des postiers qui ont témoigné leur confiance

à FO Com. Je pense en particulier à l'écoute des élus FO sur les enjeux des réorganisations mais aussi à la nécessité de faire un vrai travail d'information et de pédagogie sur les évolutions d'organisation et leurs conséquences sur le quotidien des hommes et des femmes qui travaillent à La Poste. Ce mandat est une opportunité de défendre nos valeurs d'un point de vue pratique et concret : pour moi, il ne s'agit certainement pas d'être le spectateur passif mais au contraire de veiller à la défense de tous les intérêts professionnels des postières et des postiers, qu'ils soient fonctionnaires ou salarié(e)s. »

MARIE-LINE EGRON,

RESPONSABLE NATIONALE FO COM
DAST CSRH RÉSEAU ET REPRÉSENTANTE
DU PERSONNEL DE LA DAST 69



« C'est la première fois que je suis élue au CTN. Il faut savoir que le CTN se réunit sur un ordre du jour défini par La Poste mais que les représentants du

personnel, s'ils sont plus de la moitié à le demander, peuvent eux-mêmes l'établir. Mon rôle ainsi que ceux de mes deux camarades titulaires prend ainsi toute sa dimension.

Je vais ainsi pouvoir mettre la lumière sur de nombreux sujets (nous avons 4 ans) et m'attacher à défendre les dossiers dans l'intérêt de tous les personnels.

Le premier CTN s'est réuni le 5 mars sur le Règlement Intérieur type pour tous les CT locaux et le RI du CTN. »

LES SUPPLÉANTS

THIERRY ROUX
RESPONSABLE COLIS
FO COM

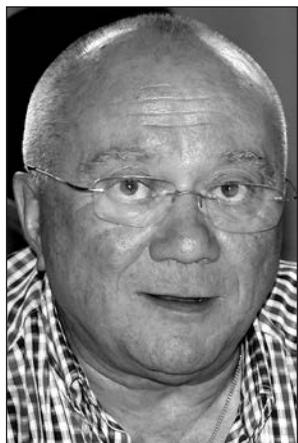


ISABELLE FLEURENCE
RESPONSABLE PÔLE
BANCAIRE FO COM



STÉPHANIE GRÉGOIRE
SECRÉTAIRE
DU SYNDICAT FO COM
DU CENTRE FINANCIER
DE PARIS





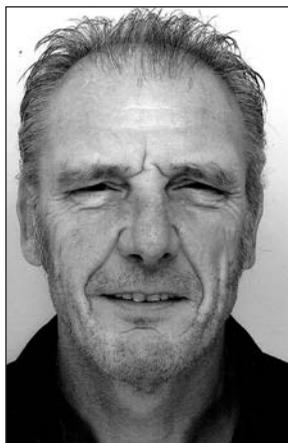
C'est avec une grande tristesse que nous avons accueilli l'annonce du décès de notre camarade **Michel Blanchez** le 20 février dernier, à l'âge de 76 ans. Il nous a quittés à sa façon, sans prévenir, en toute indépendance. Car Michel c'était ça, de

la conviction à revendre et de la détermination jusqu'au bout de ses engagements.

Militant syndical Force Ouvrière de premier plan, il était redoutable dans son approche revendicative et intraitable dans la défense des intérêts de tous les agents.

Il fut successivement Secrétaire Départemental de la Gironde, Secrétaire Régional adjoint puis Secrétaire Fédéral Régional de la région de Bordeaux. Il fut aussi membre de la CE Nationale, puis responsable des retraités de la région.

Sa générosité, sa convivialité, ses capacités à tous nous rassembler vont nous manquer. Michel nous ne t'oublierons pas. 🌹



Notre camarade **Pierre Spaëth** est décédé le 9 octobre 2014 à l'âge de 59 ans.

Entré en 1975 à la poste d'Orly, en centre de tri, la nuit, il n'y restera que quelques mois avant de rejoindre le service de maintenance du

centre de vacances de Beaulieu-Ste-Assise. Il le dirigera à partir de 1995. En 2001, suite à la fermeture du centre, Pierre fut reclassé, muté à Plelan-le-Petit dans les Côtes-d'Armor en tant que facteur et c'est à ce moment-là qu'il aura son premier contact avec FO. Pierre s'est alors engagé pleinement dans le syndicat et est devenu Secrétaire Départemental des Côtes-d'Armor avec l'aide de Jean-Pierre Lorieux, décédé lui aussi en cette sombre année 2014. Il est resté secrétaire jusque son départ en retraite en novembre 2012. Les camarades se souviennent d'un homme de conviction et d'engagement et n'oublieront pas celui qui militait à leur côté. 🌹

22^e



Congrès fédéral national

9-10-11-12
JUN 2015
À RODEZ

La **CNPC** solidaire à vos côtés 7 jours/7...



Assistance Prévention Éducation Routière

...vous apporte aide et conseils

La CNPC, association loi 1901, créée en 1967, s'adresse à **tous les personnels** exerçant ou ayant exercé une activité dans le domaine de la communication – ainsi qu'à leurs conjoints - appelés à conduire un véhicule à moteurs à titre **privé ou professionnel**.

La multiplication des radars, un mauvais réflexe, un défaut d'attention peuvent pénaliser tout conducteur dont la responsabilité est engagée.

Le but de l'association est de venir en aide à ses affiliés en leur apportant conseils et secours financiers.

Grâce à son réseau de délégués, à ses publications, la CNPC prend part à l'éducation routière de ses membres en matière de comportement, de réglementation et de risque.

Pour en savoir plus :

www.cnpccom.com



CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE DES CONDUCTEURS DE LA COMMUNICATION Bulletin d'affiliation

M. - M^{me} - M^{lle}

Nom :

Prénom :

Poste Orange Retraité Conjoint

Autre :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle:

N° Rue:

Commune :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Déclare m'affilier à la CNPC et avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur à partir du :

..... / /

À, le

Signature

Bulletin à remettre au délégué départemental ou à envoyer au siège de la CNPC accompagné du règlement de 20 €.